

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

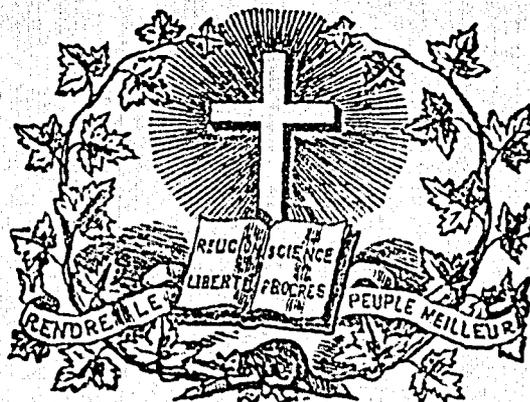
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume X.

Montréal (Bas-Canada), Juin, 1866.

No. 6.

**SOMMAIRE.**—LITTÉRATURE.—Poète: L'Île des Morts, imité de Thomas Moore, par James Donnelly.—Les Deux Sensitives, par Lucien.—BEAUX-ARTS: L'Architecture en Canada. II. Les Églises (suite), par S. V.—SCIENCE: Les Illuminations précipitées, Arthur Mungrin.—ÉDUCATION: Exercices de Grammaire.—AVIS OFFICIELS: Nomination de Commissaire d'école.—Diplômes octroyés par les Bureaux d'Examineurs.—Instituteur demandé.—Institutrice disponible.—PARTIE ÉDUCATIVE: Fête des anciens élèves du Séminaire de Nicolet.—L'Instruction publique à la Nouvelle-Écosse.—Vingt-neuvième Conférence des Instituteurs de la Circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier.—Extraits des Rapports des Inspecteurs d'École pour les années 1861 et 1862, (suite et fin).—Petite Revue Mécanique.

## LITTÉRATURE.

### POÉSIE.

#### L'ÎLE DES MORTS (1).

IMITÉ DE THOMAS MOORE.

Ami, vois-tu là-bas, sous ce nuage sombre,  
Cet étrange vaisseau qui s'avance dans l'ombre,  
Et qu'un souffle inconnu fait onduler sur les eaux ?  
D'un vent mystérieux ses voiles semblent pleines !...  
Et pourtant les zéphyrs retiennent leurs haleines,  
Dans un calme profond au loin dorment les flots.

Qu'a-t-il donc à son bord ce vaisseau des ténèbres ?  
Il porte du tombeau tous les signes funèbres ;  
Un silence de mort sur les ondes le suit,  
Seul, un glas triste et lent parfois s'y fait entendre,  
Avec le battement des voiles que fait pendre  
L'humide pesanteur des brumes de la nuit.

(1) L'Île des Morts est un rocher qui fait partie du groupe des îles de la Magdeleine, dans le golfe St. Laurent. Il porte le nom du *Corps-mort*, et a été ainsi nommé parce qu'à une certaine distance il ressemble assez à la dépouille d'un malheureux naufragé qui flotterait à la surface des flots. C'est en passant près de cette île que Moore, dans le mois de septembre 1804, a composé les vers que M. Donnelly a traduits. Nous avons déjà donné, dans notre livraison de mai 1860, une imitation de la fameuse chanson de voyageurs du même auteur, par M. Angers.

Le texte de *L'Île des Morts*, que nous reproduirons dans notre prochaine livraison anglaise, est accompagné, dans l'édition des œuvres complètes de Moore, de la note suivante :

« Il s'agit d'une des îles de la Magdeleine, et, assez singulièrement, elle appartient à Sir Isaac Coffin (allusion au sens de ce nom propre, qui, en anglais, veut dire : cercueil). Les stances qui précèdent ont été inspirées par une légende très-répandue parmi les marins, qui appellent ce vaisseau-fantôme, s'il n'en souvient bien, le *Flying Dutchman*.

« Nous avons mis treize jours dans notre passage de Québec à Halifax, et j'avais été tellement gâté par le splendide hospitalité de mes amis du *Phœlon* et du *Boston*, que j'étais mal préparé aux misères d'un vaisseau canadien. Le temps cependant était délicieux, et les paysages tout le long du fleuve de la plus grande beauté. Notre traversée du détroit de Canso, par un beau ciel et un bon vent, fut remarquablement agréable et nous fit jouir d'une scène des plus romantiques. »

Au milieu des rochers de la stérile plage  
Gisent des os blanchis, jetés par le naufrage,  
Sous les brouillards épais du sombre Labrador,  
La lune en éclairant ces lieux impitoyables,  
Découvre avec horreur ces restes lamentables,  
Que les flots irrités se disputent encor.

C'est là que cette barque en sa course nocturne  
Va cueillir en passant la troupe taciturne  
Qui semble maintenant à son bord se mouvoir.  
Une flamme bien-être à demi les éclaire,  
Et jamais la rosée, au morne cimetière,  
Ne tomba sur des fronts plus livides à voir.

C'est à l'Île des Morts qu'un vent fatal les guide !...  
C'est à l'Île des Morts que s'avance rapide  
Cet ombre de vaisseau par des ombres conduit.  
Des squelettes sont là, déroulant à la briso  
La sinistre voilure ; une forme indécise  
Debout veille à la poupe, et la barque oïcit !...

Fuis, ô barque terrible ! ô barque de mystère !  
Fuyez pendant que l'ombre enveloppe la terre,  
Fantômes de la nuit ; rentrez vite au cercueil ;  
De peur qu'à votre aspect la jeune et tendre aurore  
Ne dépouille son front de l'éclat qui le dore,  
Et se cache à jamais sous un voile de deuil.

JAMES DONNELLY.

Collège de Ste.-Thérèse, 7 mai 1866.

### LES DEUX SENSITIVES.

Il est de par le monde une fleur merveilleuse  
Où Dieu semble avoir mis une âme, un cœur humain :  
Au profane toucher d'une main curieuse  
Tu la verras trembler et se fermer soudain.

Oh ! ne touche jamais la chaste sensitive,  
La voir ainsi trembler est un cruel plaisir ;  
Sais-tu bien ce que cache une fibre si vive ?  
Qui l'a dit que tes doigts ne la font point souffrir ?

Il est une autre fleur, c'est l'âme du poète,  
Qui frissonne et gémit sous la main des méchants,  
Qui cache sa blessure et la garde secrète,  
Devient rêveuse et triste et soupire en ses chants.

Oh ! respecte cette âme aimante, vive et tendre  
Que Dieu donne au poète ; — un rien la fait souffrir,  
Tandis qu'un simple mot que sait lui faire entendre  
La voix d'un ami vrai, la ravit de plaisir.

Quand il aura besoin qu'on lui dise "courage,"  
Laisse venir à toi le barde malheureux ;  
Fais-le t'ouvrir son cœur, écoute son langage,  
Parle-lui d'avenir, ne ris point de ses vœux.

22 avril 1866.

LUCIEN.  
(Courrier de St. Hyacinthe.)

## BEAUX-ARTS.

## L'ARCHITECTURE EN CANADA.

## II

## LES ÉGLISES.

(Suite.)

En exposant les qualités qui distinguent l'architecture ecclésiastique en Canada, nous avons dit que l'époque actuelle est remarquable par un mouvement général vers l'art religieux. Or ce mouvement a des conséquences si salutaires et si importantes, que nous allons encore en dire quelques mots en cherchant à montrer que l'église en ce pays a tous les moyens à sa disposition pour s'y associer, comme elle l'a déjà prouvé par ses premiers travaux et comme elle peut le prouver encore.

Après trois siècles de démolition et de négligence, c'est-à-dire depuis la réforme, les monuments élevés par le catholicisme ont attiré une attention et une admiration générales, et ils sont maintenant non-seulement l'objet des éloges unanimes, mais de plus des modèles que les architectes modernes étudient et cherchent à imiter avec le soin le plus attentif et le plus respectueux. C'est ce que nous dit M. W. Pugin, dans ses articles remarquables, parus dans la *Revue de Dublin*, et c'est ce qu'a proclamé encore dernièrement M. de Caumont, au congrès archéologique de Rouen.

Il ne faut pas se dissimuler que ce mouvement est un symptôme des plus consolants ; il prouve que notre époque n'est pas aussi mauvaise que voudraient le faire croire certains partisans d'une philosophie arriérée. L'admiration des grandes œuvres du catholicisme est aussi favorable pour incliner les esprits au respect et à l'affection des enseignements de l'église, que le mépris pour les formes du culte a pu être funeste et fatal au dernier siècle.

Le grand pontife qui illustre actuellement le siège de Pierre, en juge ainsi lui-même, et il est un des premiers à encourager ce mouvement, parce qu'il y voit surtout des conséquences salutaires pour le bien des âmes.

Sous son pontificat et avec son bienveillant encouragement, on a recherché avec le plus grand soin les vestiges de l'art chrétien dans les catacombes, dans les vieilles basiliques romaines, dans les collections si riches de la peinture religieuse au moyen-âge en Italie. Tous ces précieux restes ont été non-seulement restaurés autant qu'il a été possible, de plus ils ont été copiés, édités en publications splendides, et actuellement on possède dans des ouvrages considérables les reproductions les plus fidèles, les plus exactes et comme de vrais fac-simile des travaux de l'art religieux depuis les premiers siècles chrétiens à Rome, jusqu'à nos jours. Voilà ce qui a été fait à Rome sous les yeux du souverain-pontife, par ses ordres ou au moins avec son principal encouragement ; mais là ne s'est pas borné le zèle du St. Père ; ces travaux qu'il inspire près de lui, il les honore de sa bienveillante sympathie partout où ils s'accomplissent, parce qu'il en espère partout les mêmes heureux résultats. Il honore de son affection le grand peintre Overbeck, qui est à la tête du mouvement de l'art religieux en Allemagne ; il reçoit avec une distinction particulière le grand architecte W. Pugin, lorsqu'il se présente à lui dans l'un de ses voyages en Italie ; il le félicite, devant toute l'assemblée, de ses admirables travaux et il lui fit un splendide présent en signe de sa sympathie ; enfin nous lisons dans la vie du Père Besson, prieur des Dominicains de Rome et

autrefois élève des ateliers de peinture les plus célèbres, combien le St. Père l'aimait et avec quelle sympathie délicate il applaudissait aux travaux d'art religieux que le saint Prieur exécutait lui-même en son couvent de Rome, et qui étaient si parfaitement inspirés des grandes œuvres de la peinture religieuse au moyen-âge. Ce mouvement ne s'est pas borné à Rome et sous le souffle de l'Esprit-Saint, il s'est répandu partout. Depuis vingt ans on a publié des ouvrages considérables au nombre de plusieurs centaines de volumes in-folio, qui sont des chefs-d'œuvre de l'art de l'imprimerie et de la lithographie au XIX<sup>e</sup> siècle et qui reproduisent les principaux chefs-d'œuvre du génie catholique avec une telle fidélité, que si aucun d'eux était anéanti par quelque catastrophe que ce fût, il pourrait être complètement et intégralement rétabli, moins toutefois ce qu'il y a d'inimitable dans le génie personnel de l'auteur de tout chef-d'œuvre.

Outre ces ouvrages gigantesques, bien des livres ont paru depuis le commencement du siècle, qui sont animés des mêmes idées de réparation pour les chefs-d'œuvre d'autrefois. Les principaux écrivains catholiques, ainsi que les Princes de l'Eglise, ont largement contribué à ce mouvement ; qu'on cherche dans les œuvres du cardinal Wiseman, de Mgr. Dupanloup, du cardinal Girard, de Mgr. Pie, de Mgr. Landriot, du Rév. P. Lacordaire, du Père Cahier, de M. de Montalembert, et de tant d'autres, et l'on verra quelle importance ces grands champions du catholicisme attachent à la résurrection de l'art religieux à notre époque. Ils y voient le bien des âmes, le progrès des idées spiritualistes et morales ; ils y voient le symptôme d'un retour à un état meilleur sous tous les rapports. Voici ce que dit l'un des juges les plus compétents en cette matière :

"Le culte divin profitera de ce retour, les arts ; l'industrie et ceux qui la pratiquent n'y trouveront pas moins d'avantages ; le goût universellement répandu des objets ornés et patiemment embellis par le dessin, forcerait nos artisans à réunir, comme leurs dévanciers, le sentiment intellectuel à l'adresse purement manuelle. *Or aujourd'hui, c'est dans les églises seulement que l'art peut être à la fois solennel et populaire.* Elles sont les seuls musées, les seuls monuments ouverts à tous ceux pour qui ne sont pas faits les coûteux édifices réservés à quelques heureux du siècle. Avec des églises indignes de ce nom, le spectacle des œuvres du génie devient l'apanage exclusif de l'opulence, tandis qu'autrefois les temples magnifiques étaient comme la demeure et le palais même des plus pauvres." La beauté des églises est une consolation pour les déshérités du monde, un attrait pour les esprits dévoyés, une lumière pour les cœurs endurcis. Les beaux temples ouvrent de plus d'une manière, pour de nombreuses familles, les sources du bien-être, elles mettent en même temps en circulation une foule d'idées élevées ; et on peut être assuré que les arts comme les lettres perfectionnent les mœurs mais sans les énerver.

Adde, quod ingenium didicisse fideliter artes,  
Emollit mores, nec sinit esse feros.

Or en ce pays, nous pouvons ne pas rester étrangers à ces renseignements recueillis avec tant d'efforts et tant de frais, et nous devons tâcher d'en profiter.

Les grands travaux entrepris sur les catacombes, sur les vieilles basiliques romaines, sur les cathédrales des siècles de foi, sur la peinture religieuse, sur les admirables verreries, sur toutes les différentes branches de l'art chrétien, ont traversé l'Atlantique, se trouvent en différentes collections et peuvent être consultés et étudiés avec fruit.

A la bibliothèque du parlement, à l'université Laval, à la bibliothèque du Département de l'Instruction Publique, chez les RR. PP. Jésuites, au Cabinet Paroissial, à la bibliothèque du Cercle Littéraire, on peut trouver déjà une grande partie de ces admirables ouvrages si peu connus encore, et qui montrent si bien quelles ont été les productions du catholicisme aux grands siècles de l'église, et aussi avec quelle admirable intelligence elles ont été étudiées et reproduites de nos jours.

Enfin, indépendamment de ces grands ouvrages, il en est d'autres quo l'on peut facilement se procurer et où l'on peut

trouver les plus précieux matériaux ; ainsi les différents Manuels-Rorat qui se rapportent à l'architecture, et surtout celui qui est intitulé : *L'Architecture des monuments religieux*, par M. Schmit, inspecteur des monuments religieux et membre du comité historique des arts et monuments. De plus, les différentes collections suivantes : le *Magasin Pittoresque*, *l'Illustration de Paris*, le *Illustrated News*, renferment une grande quantité de dessins d'architecture ecclésiastique, très-bien dessinés et clairement expliqués ; mais à cet égard nous devons remarquer qu'il faut se défier des tendances païennes et sensualistes que l'on rencontre parfois dans ces recueils, où, à propos de sciences, d'art, de littérature, d'industrie, etc., on voit toujours se glisser quelques mots qui indiquent qu'il y a quelque lacune dans l'éducation morale et religieuse des auteurs.

Enfin, en fait de livres théoriques, il serait à désirer que tous ceux qui ont à s'occuper de ces matières lussent l'un des ouvrages suivants : soit le magnifique ouvrage de M. Rio sur l'art chrétien, soit les travaux de M. Vitet et de M. de Merimée, inspecteurs des monuments religieux en France, soit encore les éloquentes pamphlets de M. de Montalembert contre le vandalisme, renfermés dans le V<sup>e</sup> volume de ses œuvres complètes.

Ainsi en étudiant d'après les principes les différents monuments qui se trouvent déjà en ce pays, en profitant de plus des ouvrages que l'on peut se procurer dans les bibliothèques publiques, le goût pourra s'étendre, se propager de telle sorte qu'au bout de quelques années, cette immense quantité de constructions religieuses, civiles et privées qui s'élèvent sans cesse, seront une véritable gloire pour cette contrée, grandiront les idées, accroîtront les vrais modèles, et en éclairant la classe des constructeurs, des entrepreneurs, des ouvriers, feront l'admiration et l'attrait de ces étrangers qui viennent ici chercher les grands spectacles de la nature, et qui seront charmés d'y trouver la révélation du génie d'un peuple actif, habile et formé aux plus grandes sources de l'art-spiritualiste, tel que nous le trouvons dans les plus illustres auteurs religieux de notre temps.

Ce qui nous fait ainsi présumer de l'avenir, ce sont les aptitudes naturelles d'une population que l'on a déjà pu remarquer à l'égard de l'industrie, des sciences et des lettres, mais que l'on n'a pas encore mis à même de se développer complètement par rapport aux arts, qui sont cependant l'un des éléments les plus essentiels de la civilisation.

Il convient bien, dans une publication dévouée à l'éducation, de proclamer ces aptitudes, et de chercher à indiquer au moins les moyens que l'on a entre les mains de les cultiver et de les développer, autant au moins qu'il est utile et désirable.

Que ces qualités existent, nous croyons que l'on ne peut en douter par ce qu'elles ont déjà produit en dehors de tout encouragement, et des moyens même les plus ordinaires de direction et de développement ; outre les preuves que nous avons déjà données, que l'on nous permette d'en citer d'autres empruntées à un autre ordre de document ; nous avons sous les yeux différentes correspondances de jeunes explorateurs partis de ce côté-ci de l'Atlantique, et qui, à mesure de leurs voyages dans les grandes villes de l'Europe, nous ont transmis des impressions qui ne dépareraient pas les meilleurs traités de critique artistique. Qu'on nous permette d'en citer quelques-unes ; on verra s'il n'y a pas là la marque d'un goût tout-à-fait éclairé et en même temps le don le plus merveilleux pour exprimer et rendre ses sentiments et ses impressions :

Paris, 25 février 1858.

“ Nous nous sommes rendus à Paris par Amiens, où nous sommes restés un jour dans le dessein de bien voir sa cathédrale, que l'on dit être l'un des plus beaux spécimens de l'architecture ogivale en France.

“ Nous n'eûmes pas à regretter notre visite. La façade principale est comme un miracle d'art et d'exécution ; elle est couverte d'une telle abondance de sculptures, qu'il semble qu'elle vienne de sortir de terre comme une végétation merveilleuse, et quelle vienne d'écloro des myriades de bourgeons et de fleurs de pierre :

c'est un chef-d'œuvre des vieilles splendeurs de l'art gothique. Entrant ensuite dans l'église, des beautés nouvelles vous accueillent à chaque pas ; ici nous admirons les piliers gigantesques, et les arcades hardies, du goût le plus pur et le plus classique ; là nous voyons les vitraux placés dans les profondeurs des bas-côtés qui contiennent à chaque arcade une chapelle ; les arcades latérales de la nef sont continues autour des transepts et entourent d'un double rang de colonnes la clôture du chœur ; la chapelle de la Ste. Vierge est grande, les sculptures des stalles sont du travail le plus merveilleux. Enfin, après avoir contemplé le détail, je choisis une place convenable et je me mis à admirer l'ensemble de toutes ces splendeurs ; j'étais à l'un des angles de l'église et je voyais en même temps ces immenses perspectives d'arcades se croisant et se recroisant encore et semblant s'entre-lacer les unes aux autres au milieu d'une véritable forêt de colonnes pleines de majesté et de grandeur. D'ailleurs, vous pouvez vous imaginer ce quelles sont, si je vous dis que la voûte qu'elles supportent est à 132 pieds du pavé de l'église.

Rheims,.....185 .

“ La cathédrale est l'une des plus grandes et des plus remarquables en France. La ville est située au centre d'une grande plaine, et quand on arrive en vue de la cité, on contemple l'immense structure de la basilique, surpassant des deux tiers de sa hauteur le niveau de tous les autres édifices. C'est au premier abord comme un nuage gigantesque suspendu au-dessus de la cité et qui a l'air d'appartenir plutôt au ciel qu'à la terre ; à mesure ensuite que vous pénétrez dans la nef, l'immensité de cette construction, si remplie à la fois de dignité, de force de simplicité, vous émeut de ces sentiments graves, imposants, solennels que vous éprouvez lorsque vous entendez les accents profonds, doux et puissants des tonnerres de l'orgue. Cette belle œuvre a une solidité, une puissance, une netteté mais en même temps une simplicité d'ornements et d'embellissements qui est pleine à la fois de dignité et de tristesse, et qui m'a paru tout-à-fait convenable pour le noble édifice qui a perdu ses vieilles prérogatives après avoir été pendant tant de siècles la scène du couronnement des descendants de Clovis actuellement déchus et exilés.

Bourges,.....185 .

“ Ce qui donne à ces grands édifices un intérêt particulier comme création de l'art, c'est le caractère impersonnel et idéal... ces belles cathédrales sont pour nous comme la manifestation de tout ce que peut l'amour du beau dans une société, quand il arrive à son dernier degré, et aussi comme le symbole du génie ecclésiastique dans un âge qui avait les qualités les plus propres aux grandes choses. Là l'individu n'est rien et il se perd dans l'œuvre générale d'une civilisation animée des plus grands sentiments. Il n'est connu ni célébré parmi les hommes, le nom du grand génie qui a lancé, parmi les airs et jusqu'en ses vapeurs, les arcades toutes fleuries de la magnifique nef de Bourges ; élevant galeries sur galeries, dans une disposition si riche et si variée et semblant lancer les arches d'un pont entre le ciel et la terre, et puis au plus haut que l'œil puisse atteindre, plaçant en vêtements éclatants, les anges, les prophètes, les vierges, les martyrs, les apôtres, qui resplendissent sur nos têtes et semblent descendre vers nous pour nous inviter à venir partager leurs radieuses demeures.

Strasbourg,.....185 .

“ La cathédrale est l'un des monuments où l'œuvre de l'homme s'est élevé assez haut dans la sphère de la grandeur et de la perfection pour prendre place parmi les graves et éternels monuments de la nature. Lorsque vous arrivez sur la place de l'église, vous la voyez s'élever comme le mur d'un monde qui s'avance à votre rencontre pour arrêter tout pas et toute vue ; et on ne peut être étonné de cet effet lorsque l'on sait que cette façade d'une seule masse, en dessous des tours seulement, est déjà haute de 230 pieds, ce qui est à peu près 60 pieds de plus que le clocher de la

Trinité à New-York; enfin, qu'il suffise de dire que c'est la plus haute structure de l'homme sur la surface de la terre.

Cathédrale de Fribourg en Brigaw,.....185.

“ Si quelqu'un désire voir dans une construction et sous la forme architecturale, une image de la perfection de l'art de l'homme; s'il veut voir la réunion de la grandeur et de la grâce, de la majesté et de la pureté des proportions; s'il est désireux d'étudier une œuvre qui puisse instruire les plus savants et leur révéler des secrets et des idées nouvelles de la grande science de l'architecture, qu'il vienne ici et qu'il consacre toutes les heures et les jours de son loisir à contempler la tour et le clocher admirables de Notre-Dame de Fribourg en Brigaw.

“ Au sommet s'épanouit une croix toute fleurie qui couronne cet ensemble, apparaissant comme un astro descendu du ciel. Je tournais sans cesse autour de cette réunion de merveilles, je parcourais les arcades, les galeries festonnées de pierre, je passais en revue les pinacles, et franchissais les spirales du clocher, et tout cela m'apparaissait comme une représentation mythique des enseignements et des révélations de la foi catholique.

“ Les nefs du monument ceintes de murailles, pavées avec les pierres tombales des fidèles défunts, servant de lieu de réunion aux âmes avides des enseignements du ciel, me représentaient cette admirable constitution de l'Eglise qui, séparant les chrétiens du milieu du siècle, les établit sur la pierre de la vérité et réunit à leurs yeux les merveilles de son passé avec les espérances de l'avenir, quelle proclame. Ainsi établie elle embrasse le ciel et la terre dans une communauté de sentiments et offre à la fois un refuge assuré contre les épreuves du monde, et un sanctuaire pour un culte éternel.

“ Avec quelle peine je m'arrachai de cette vue, avec quels regrets je quittai ces formes séduisantes de la beauté céleste; mais ce que je n'abandonnerai jamais, c'est la pensée que s'il y a une chose qui a la perfection en ce monde, c'est le portail, la tour, le clocher et le sanctuaire de la cathédrale de Fribourg.

“ O saintes et nobles reliques de piété, de religion, de génie et d'art, vous calmez et vous rafraîchissez le cœur au milieu de votre atmosphère de silencieuse et solennelle grandeur, vous nous élevez et nous ravissez; car par l'influence de votre vue, vous nous manifestez et vous nous rendez sensibles ces temps passés où le ciel avec ses beautés et ses douceurs était plus près qu'il ne l'est maintenant des cœurs de notre siècle.

Milan..... 185.

“ C'était par une claire et fraîche matinée du mois de novembre; l'air était agréablement doux et pénétrant, et il avait cette pureté merveilleuse de l'atmosphère des Alpes que l'on voyait au loin, tandis que le bleu turquoise d'un ciel sans tache et sans nuage était pour mon œil, peu habitué encore à ces beautés, comme une révélation d'un monde meilleur. Sous cette route brillante et au milieu de l'air étincelant qui s'étend entre le ciel et la terre, s'élevait devant moi, blanche comme la neige et le cristal des glaciers, la masse imposante de la cathédrale, dont la forêt de flèches, de clochetons et de pinacles semblait trembler et scintiller aux foux de l'aurore avec le reflet brillant de mille diamants. La réflexion et le sentiment à cette vue se mêlaient tellement au ravissement des sens, que pour un instant je ne pouvais me rendre compte si le ciel n'était pas une partie du monument lui-même, ou bien si le monument, semblable à une cristallisation formée par la nature, n'était pas une reproduction parfaite et idéale du Mont Blanc que je voyais dans le lointain. Mais voyez et écoutez: l'armée des anges et des séraphins semble s'être abattue sur le sommet de chaque pointe et de chaque flèche; voilà que les rayons du soleil se répandent à travers ces dix milliers de figures, elles semblent s'animer du mouvement de la vie et de l'action, et alors l'imagination, qui souvent dépasse le rapport des sens, peut croire que ces saints personnages avec leurs vêtements clairs et transparents, chantent une musique toute céleste et font entendre les accords de ce triomphe qu'ils célèbrent avec tout le transport de leurs délices.”

Nous terminons ici ces citations, craignant quelles ne paraissent trop longues, et espérant quelles auront donné l'idée du sentiment qui anime certains esprits de ce côté de l'Atlantique, et qui les rend si propres à goûter les œuvres du génie chrétien et de plus à savoir magnifiquement les imiter et les reproduire, de telle sorte qu'un jour, même sous ce rapport, le nouveau monde n'aura rien à envier à l'ancien.

S. V.

## SCIENCE.

### Les Inhumations Précipitées.

Une discussion du plus grand intérêt a eu lieu au Sénat, le 27 février dernier. Le sujet de cette discussion est de ceux auxquels personne ne peut rester indifférent; il est d'ailleurs essentiellement du ressort de la science biologique, et rentre, par conséquent, de plein droit dans le cadre de cette revue. On ne permettra donc d'entrer dans quelques développements sur les questions qui s'y rattachent.

Le Sénat avait à examiner une pétition du sieur de Courvol, à Moulins (Allier), qui signalait les dangers des inhumations précipitées et indiquait les moyens propres, selon lui, à les conjurer. Ces moyens seraient les suivants: 1o emploi officiel de l'électricité, pour constater la réalité du décès; 2o suppression du couvercle qui ferme la bière, et enterrement à visage découvert; 3o établissement, dans chaque localité, d'une salle funéraire, ou caveau commun, où les corps seraient conservés pendant un certain temps avant d'être inhumés. La Commission, par l'organe de son rapporteur, M. de la Guéronnière, proposait de passer à l'ordre du jour, déclarant que les erreurs funestes que le pétitionnaire veut prévenir sont extrêmement rares, et que la stricte observation de l'article 77 du Code civil suffit pour les rendre impossibles. Quant aux mesures préconisées par M. Courvol, elles lui paraissaient de nature à porter atteinte soit au respect dû aux morts, soit à la liberté et au sentiment intime des familles, soit enfin à la salubrité publique.

Le Sénat, il faut l'en remercier hautement, n'a point adopté ces conclusions. Des voix imposantes se sont élevées; des faits d'une authenticité irrécusable sont cités, notamment par M. E. de Rarraz, Tourangin et S. Em. le cardinal Donnet; et le Sénat, tout en s'abstenant sagement de se prononcer sur les questions scientifiques soulevées par le pétitionnaire, a jugé non moins sagement que la question méritait d'être signalée à la sérieuse attention du gouvernement, des magistrats et des médecins; il a, en conséquence, prononcé le renvoi de la pétition de M. de Courvol au ministre de l'intérieur.

Ce n'est pas la première fois que les dépositaires de l'autorité publique sont appelés à s'occuper des dangers qu'entraînent les inhumations trop hâtives. En 1832, une enquête avait été ouverte sur cette grave question. Elle donna lieu à un rapport dont la conclusion était "qu'il y avait quelque chose à faire;" mais on ne fit rien. En 1846, une dame du Fay adressa à la chambre des pairs une pétition accompagnée d'une brochure. Cette démarche demeura sans effet. En 1863, le Sénat reçut une nouvelle pétition qu'il renvoya à l'examen du ministre de l'intérieur, lequel se contenta d'inviter les préfets, par une circulaire, à veiller avec soin à la stricte observation des formalités prescrites par l'article 77 du Code civil (1).

Le Sénat reçut encore, depuis, d'autres pétitions; jugeant sans doute que la circulaire ministérielle de 1863 avait dû donner à la sécurité des familles toutes les garanties désirables, il repoussa ces pétitions par l'ordre du jour. L'accueil favorable qu'il vient de faire à celle de M. de Courvol montre que son opinion n'est plus la même; et certes les arguments formulés par les orateurs qui ont soutenu le renvoi étaient bien propres à la modifier. Ces honorables orateurs n'ont pas eu de peine à prouver que les dispositions de l'article 77, dont l'efficacité est déjà contestable en soi, deviennent, la plupart du temps, tout à fait illusoire. Je reviendrai, en terminant, sur ce côté de la question; mais il convient avant tout d'établir que les erreurs sur la réalité de la mort sont beaucoup plus fréquentes qu'on ne le croit; puis de rechercher les moyens que la science fournit de les éviter, et d'assigner la valeur des divers signes auxquels on peut reconnaître que la vie est totalement et irrévocablement éteinte. Il nous sera ensuite facile de

(1) Cet article est ainsi conçu: "Aucune inhumation ne sera faite sans une autorisation, sur papier libre et sans frais, de l'officier de l'état civil, qui ne pourra la délivrer qu'après s'être transporté auprès de la personne décédée, pour s'assurer du décès, et que vingt-quatre heures après le décès, hors les cas prévus par les règlements de police."

saisir les conséquences pratiques qui découlent de ces considérations.

Commençons par les faits : ils sont nombreux ; je me bornerai aux plus significatifs. S. Em. le cardinal Donnet en a relaté plusieurs, dont un surtout a vivement impressionné le Sénat. "C'était en 1826. Un jeune prêtre, au milieu d'une cathédrale pleine d'auditeurs, s'affaissa subitement dans la chaire d'où il faisait entendre sa parole. Bientôt le glas funèbre tinta ; un médecin déclara que la mort était constante et fit donner le permis d'inhumer pour le lendemain. L'évêque de la cathédrale où l'événement était arrivé reçut déjà le *De profundis* auprès du lit funèbre, et on avait pris les dimensions du cercueil."

"La nuit approchait cependant, et l'on comprend les angoisses du jeune prêtre, dont l'oreille saisissait le bruit de tous ces préparatifs. Il n'avait que vingt-huit ans, et sa santé, jusque-là, avait toujours été florissante. Enfin il distingue la voix d'un de ses amis d'enfance, et cette voix, provoquant chez lui un effort surhumain, amena un résultat merveilleux. Le lendemain, il pouvait reparaitre dans sa chaire." Or ce prêtre était le même qui, revêtu aujourd'hui de la pourpre romaine, siège au Sénat français ; le même qui racontait cette émouvante histoire ! Histoire ancienne, dira-t-on, qui remonte à quarante ans ! Qu'importe, si les mêmes usages sont toujours en vigueur ? Beaucoup plus récemment, S. Em. le cardinal Donnet a eu le bonheur de sauver une jeune fille qu'on allait ensevelir et qui est aujourd'hui mère de famille.

L'honorable M. Tourangin a rapporté à son tour un fait d'autant plus concluant qu'il se rapporte à une personne d'un rang distingué, à qui les secours éclairés de la science n'avaient pas plus fait défaut que les soins assidus de ses proches, et qui cependant faillit être victime d'une méprise du même genre. "Trois médecins avaient été appelés ; les expériences les plus décisives, les plus cruelles, avaient été faites. Après trente heures, la personne qu'on croyait morte n'avait donné aucun signe de vie, et on venait de décider qu'elle serait mise dans la bière. Les supplications d'une sœur de la malade obtinrent quelques heures de répit. Cela suffit pour que la vie reparût là où on s'obstinait à ne voir que la mort. Il fallut ensuite trois mois pour guérir les plaies faites en vue de constater la mort."

Dans un très-intéressant chapitre au second volume de son ouvrage, *Science et démocratie*, M. Victor Meunier emprunte aux auteurs les plus recommandables une multitude presque effrayante de cas de mort apparente, les uns reconnus à temps, grâce à des circonstances toutes fortuites ; les autres, hélas ! constatés trop tard, après que la mort réelle avait mis fin aux tortures des malheureux enfermés vivants dans la tombe. Un médecin du siècle dernier, J. J. Brubier, dans les commentaires ajoutés par lui à la thèse du célèbre anatomiste Winslow, en enregistre pour sa part cent-quatre-vingt-un, qu'on peut répartir ainsi : "Quatre personnes passèrent pour mortes et furent tuées par les chirurgiens qui en firent prématurément l'autopsie. Soixante-douze allaient être ensevelies quand elles sortirent de l'état de léthargie. Cinquante-deux, enterrées vivantes, achevèrent de mourir sous terre." Mais tenons-nous-en aux faits contemporains. Au mois de décembre 1852, un habitant de la commune d'Eymet (Dordogne) fut enterré après deux saignées faites sans résultat. Quelques jours plus tard il fut inhumé ; ses traits étaient fortement contractés, et son cercueil inondé du sang qui s'était écoulé par ses veines ouvertes. Des maisons mortuaires telles que M. de Courvol propose d'en établir en France, existent depuis longtemps dans plusieurs parties de l'Allemagne. Il résulte d'un document émané de l'administration sanitaire de Berlin que, dans la maison mortuaire de cette ville, dix personnes réputées mortes auraient été rappelées à la vie, et cela dans l'espace de trente mois, ce qui donne une moyenne de quatre erreurs par an. Qu'on juge d'après cela ce qui doit se passer en France, où ces erreurs sont sans doute tout aussi fréquentes, mais où elles sont irréparables !

"Parmi les faits qu'on raconte, dit M. V. Meunier, il en est sans doute de controuvés ; mais combien a-t-il pu s'en produire à l'insu de tout le monde ? Quand on réfléchit à l'incertitude des signes sur lesquels on s'est fondé si longtemps pour constater la mort... à la légèreté avec laquelle les décès sont vérifiés quand un officier de l'état civil est chargé de ce soin (et même, ajouterai-je, lorsque c'est le médecin des morts) ; à la précipitation avec laquelle ont lieu les enterrements lors des grandes épidémies ou à la suite des batailles (Winslow a déjà fait cette remarque), on est obligé de le reconnaître : si nombreux que puissent être les faits controuvés, les faits réels et qui demeurent inconnus sont vraisemblablement plus nombreux encore."

Evidemment, la première condition à réaliser, pour rendre impossibles les effroyables méprises qui ont infligé à tant de malheureux le supplice d'une double mort, serait la possession d'un signe infaillible de la mort vraie. Or, d'après les doctrines de l'ancienne école, ce n'est pas un seul symptôme, mais dix-huit, qui permettraient d'affirmer qu'une personne a définitivement cessé de vivre. Tous ne se manifestent pas simultanément. Les uns se montrent immédiatement après la mort ; les autres seulement quelque temps après. Les premiers, d'après

M. le docteur A. Becquerel (1), sont au nombre de treize. Ceux que l'on considère comme particulièrement certains sont : l'aspect cadavérique de la face ; la décoloration générale de la peau ; la perte de transparence de la main et la flexion du pouce vers la paume ; l'abaissement de la mâchoire inférieure ; l'abolition de la sensibilité et, en général, de toutes les facultés ; le relâchement des sphincters ; l'immobilité absolue des parois thoraciques ; l'absence de souffle nasal et buccal, et surtout la cessation prolongée des battements du cœur, constatée par l'auscultation. Les signes ultérieurs, au nombre de cinq, sont : le refroidissement du corps et la rigidité cadavérique ; puis l'absence d'irritabilité musculaire, l'affaiblissement des parties molles, et enfin la putréfaction. Malheureusement, il est certain aujourd'hui que, de dix-huit signes de la mort, un seul est absolument infaillible. Or, il faut avouer que la conservation des corps, en quelque lieu que ce soit, jusqu'à ce que ce phénomène se produisit, serait, contre le danger des inhumations prématurées, un remède pire que le mal.

Préoccupé de cette idée, un médecin philanthrope, le docteur Manzi, professeur à l'Université de Rome, offrit à l'Académie des sciences de Paris, il y a quelques années, une somme de 15,000 fr. destinée à récompenser l'auteur du meilleur travail sur la conservation des morts apparentes. La somme fut acceptée, le concours ouvert, et le prix décerné à M. le docteur Bouchut, agrégé à la Faculté de médecine de Paris. M. le docteur Bouchut croyait avoir trouvé, dans l'absence prolongée des battements du cœur, le vrai, le seul signe immédiat de la mort. Hélas ! l'expérience ne devait pas tarder à démontrer qu'il se trompait. Il ne peut rester aucun doute à cet égard lorsqu'on a lu la savante brochure de M. le docteur Jozat, *De la mort et de ses caractères*. Des faits observés par M. Jozat il ressort cette conclusion peu consolante sans doute, mais irréfragable, que la vie peut persister à l'état latent pendant plusieurs heures chez des personnes offrant toutes les apparences de la mort, y compris l'arrêt total et prolongé de tout mouvement du cœur perceptible par l'auscultation. Le docteur Jozat cite, entre autres, l'exemple d'une dame P., qui me paraît être la même dont M. Tourangin a parlé dernièrement au Sénat. Cette dame, poussée au désespoir par la perte récente d'un enfant adoré, avait résolu de s'ôter la vie. Elle parvint à se procurer du chlorhydrate de morphine, dont elle prit 60 centigrammes. Sept heures après, on dut la regarder comme perdue : des trois médecins appelés près d'elle, deux l'abandonnèrent. Le troisième tint bon ; il fit appeler son confrère M. Jozat, qui partagea bientôt avec lui la douloureuse conviction que tout était fini. L'auscultation la plus minutieuse de la région du cœur ne révélait aucun symptôme de vie. Les topiques les plus violents n'avaient réveillé nul signe de sensibilité. Cependant la malade n'était point morte. Les symptômes d'empoisonnement finirent par se dissiper ; les blessures se cicatrisèrent à la longue, et madame P. est depuis devenue mère d'un second enfant, qui la console de la perte du premier. M. les docteurs Depaul, Girbal, Boinet, Duchenne (de Boulogne), ont recueilli à leur tour diverses observations qui achèvent de réduire à néant la prétendue découverte du docteur Bouchut. Deux de ces observations se rapportent à des individus qui avaient été asphyxiés par le chloroforme ; tout mouvement du cœur avait cessé ; néanmoins on parvint à les tirer de leur léthargie en provoquant, soit par l'insufflation de l'air dans la bouche, soit par la pression méthodique des parois du thorax, une sorte de respiration artificielle. Le même résultat a été obtenu sur des enfants nouveaux-nés, victimes, soit d'accidents survenus pendant l'accouchement, soit de tentatives criminelles faites pour les étouffer ou les étrangler. Evidemment si ces individus, si ces enfants eussent été abandonnés à eux-mêmes, la mort apparente n'eût pas tardé à devenir réelle. D'où il résulte, comme le remarque très-bien M. V. Meunier, que nous avons envers les morts ou ceux qui paraissent tels, des devoirs plus sérieux que ceux que nous remplissons d'ordinaire : "Il s'agirait moins de constater un décès que de ramener une vie latente ; le décès se constaterait par l'impossibilité de rappeler la vie ; au lieu de regarder et d'écouter, on agirait pendant qu'on examine si un homme est mort, peut-être meurt-il."

Je ne quitterai point ce redoutable problème du diagnostic de la mort, sans rappeler les intéressantes recherches de M. le docteur Collongues, relatives à un phénomène physiologique extrêmement curieux, dont la cessation serait, selon lui, le signe indubitable de l'extinction de la vie. Ce phénomène est un bruit particulier, une sorte de bourdonnement continu, que chacun peut entendre en introduisant dans son oreille le bout de son doigt ou du doigt d'une autre personne. Dès le commencement du dix-septième siècle, Grimaldi en avait fait mention dans son ouvrage, *Physicomathesis de lumine*, et, conformément aux idées de son temps, il l'attribuait à l'agitation des esprits animaux : explication qui, soit dit en passant, ne diffère guère que par la forme de celle que donne M. Collongues : ce dernier attribuant le bourdonnement dont il s'agit aux frémissements, aux vibrations du système nerveux. Quoi qu'il en soit, M. Collongues a fait de ce phé-

(1) *Traité élémentaire d'hygiène privée et publique.*

nomme une étude toute spéciale, sous le nom de *dynamoscopie*, et il a construit un petit instrument très-simple, appelé *dynamoscope*, à l'aide duquel on peut écouter et percevoir, sur toutes les parties du corps, le son vital. J'emploie, pour abrégier, cette expression, parce que, d'après les observations de M. Collongues, ce bourdonnement serait général et permanent pendant la vie; il ne s'éteindrait que dix ou quinze heures après la mort: d'abord dans les extrémités, puis graduellement dans les membres, la tête et le tronc, et enfin dans la région précordiale, lorsqu'il aurait cessé partout, la mort serait certaine, irrévocable. Quoi qu'il en soit, les recherches de M. Collongues méritent l'attention des hommes compétents, et il conviendrait d'en vérifier les résultats dans l'enquête à laquelle va sans doute donner lieu la pétition de M. de Courvol.

J'arrive maintenant au côté légal et pratique de la question soumise à M. le ministre de l'intérieur. J'ai reproduit plus haut le texte de l'article 77 du Code civil, dont on a dit que la stricte observation suffirait pour prévenir tout accident. Il est de toute évidence que cette confiance est une pure illusion. Quelque attention et quelque conscience qu'il y mette, un officier de l'état civil, fût-il ce qu'on est convenu d'appeler un homme instruit et éclairé, ne peut être considéré comme apte à constater un décès. Il n'a point qualité pour cela. Qu'est-ce donc si c'est un homme illettré, ignorant, comme sont presque tous les maires et adjoints des communes rurales? Chacun sait, du reste, comment les choses se passent à la campagne. Une personne meurt,—le plus souvent, comme l'a dit M. Touraquin, "sans le secours du médecin" (était-ce une épigramme?). La famille n'a rien de plus pressé que de se débarrasser du cadavre; le maire reçoit la déclaration; il se dérange rarement pour aller voir le corps, à moins qu'il ne plane quelque soupçon de crime ou de fraude sur ceux qui entourent le défunt; il donne, par écrit ou même verbalement, le permis d'inhumation, et l'enterrement a lieu *au plus vite*, plutôt avant qu'après l'expiration du délai légal.

Si, par hasard, le défunt n'était pas mort et qu'il fit mine de ressusciter, il risquerait fort d'être abandonné par ses plus proches parents et par ses meilleurs amis, chez qui la peur d'un revenant emporterait probablement sur les sentiments de la nature. Donc ici nulle garantie, nulle sécurité. L'administration l'a si bien compris, elle a si bien reconnu l'incompétence des officiers municipaux en matière physiologique, qu'elle a institué, dans toutes les villes de quelque importance, des médecins dont la mission spéciale est de se rendre à domicile pour y vérifier les décès déclarés à l'état civil. Mais la visite du médecin des morts n'est encore, dans l'immense majorité des cas, qu'une vaine formalité. Toute l'enquête se borne à quelques questions adressées aux personnes qui ont assisté le malade, puis à l'inspection rapide du corps, devant la bouche et le nez duquel on présente, par acquit de conscience, un miroir ou une bougie allumée. En temps d'épidémie, c'est-à-dire alors qu'il faudrait redoubler de prudence, les choses se passent d'une manière encore plus expéditive. L'autorité subit, quoi qu'elle en ait, la pression de la terreur publique, et elle intervient bien plutôt pour hâter l'enlèvement et l'inhumation des corps que pour veiller à l'observation rigoureuse des délais légaux. Malheur alors à ceux que la maladie frappe hors de chez eux, dans un hôtel où leur présence deviendra un sujet de malaise, un stimulant à la fuite pour l'aubergiste! A peine les derniers symptômes de vie auront-ils cessé que le malade sera réputé mort, et expédié dans le plus bref délai; et ce qu'on pourra lui souhaiter de plus heureux sera d'être mort en effet. "Dans ma conviction, a dit S. Em. le cardinal Donnet, les hôtels garnis sont fréquemment le théâtre d'erreurs de ce genre, et la vie des voyageurs est ainsi sacrifiée au désir de se débarrasser au plus vite d'une présence incommode et effrayante." Il n'est pas superflu d'ajouter que le service de la constatation des décès est confié, pour l'ordinaire, à des médecins peu fortunés, déjà avancés en âge, et fatigués par un long exercice de leur profession. J'en pourrais citer un, investi de ces fonctions dans un arrondissement de Paris, qui est un vieillard de près de quatre-vingts ans, dont la vue et l'ouïe sont fort affaiblies et auquel manquent, non sans doute le savoir et le zèle, mais les facultés physiques nécessaires pour se livrer aux investigations délicates et patientes qu'exigent les cas de mort douteuse.

Je viens de signaler rapidement les inconvénients les plus graves de l'état de choses actuel. Quant aux réformes à y introduire, il ne m'appartient point de les indiquer. Dans les campagnes, il n'y a pas à corriger les errements suivis jusqu'à ce jour: il y a à créer tout un système de surveillance et de vérification qui, je répète, n'existe pas. Dans les villes, même les mieux administrées, il y a sans doute encore beaucoup à faire. Je ne me prononcerai pas sur la valeur des moyens proposés jusqu'ici, tels que l'ensevelissement à visage découvert, etc.; j'avoue toutefois que les objections qui ont été mises en avant me semblent de peu de valeur. On a beaucoup invoqué le respect dû aux morts; on a prétendu que l'exposition des cadavres avait quelque chose d'irréligieux. Je serai d'abord observer que cette exposition se pratique déjà dans les morgues, qui sont bien de véritables maisons mortuaires. En outre, si l'on doit du respect à la mort, j'estime qu'on en

doit bien plus encore à la vie, et que s'il est quelque chose d'irréligieux, c'est d'enterrer les gens tout vifs. Les moyens proposés sont-ils ou ne sont-ils pas efficaces et n'entraînent-ils point de dangers pour la salubrité publique? toute la question est là, de quelque point de vue qu'on la considère. Mais quelles que soient les mesures adoptées par l'autorité, n'oublions pas que c'est avant tout aux familles, aux amis des malades qu'il appartient de veiller sur ceux qui leur sont chers. Que chacun donc fasse son devoir: qu'au lieu de se laisser abattre par la douleur, on ne néglige aucun effort pour ranimer celui que la vie paraît avoir abandonné; et qu'on ne se hâte point d'aller déclarer le décès. Ces précautions sont particulièrement commandées lorsque la mort est le résultat d'un accident, et qu'une agonie bien caractérisée ne l'a pas précédée; elles ne le sont pas moins en temps d'épidémie: c'est alors qu'on doit se tenir en garde contre les entraînements honteux de la pusillanimité. Je connais personnellement un médecin, le docteur G., qui, en 1832, fut frappé d'une attaque subite de choléra. Il était alors étudiant en médecine. Plusieurs des condisciples accoururent près de son lit. M. G. paraissait avoir été foudroyé par le fléau: face cyanosée, yeux ternes et enfoncés, rigidité et froid des membres; point de respiration, point de pouls; tous les caractères de la mort y étaient. On fit les apprêts de l'enterrement, que les circonstances ne permettaient pas de différer. Cependant, au dernier moment, un ami de M. G. voulut accomplir une dernière tentative: il appliqua des moxas sur la région de l'épine dorsale. M. G. fit un bond sur son lit: il était sauvé! — "Je me suis chauffé, m'a-t-il dit lui-même, avec le bois de mon cueuil!"

ARTHUR MANGIN.  
(Correspondant.)

## EDUCATION.

### Exercice de Grammaire.

#### § 4. Formation du pluriel dans les noms.

##### DICTÉE.

Par un beau jour du mois de juillet, Mlle Victorine, ouvrière en robes, en ouvrant sa fenêtre, le matin, trouva sur l'appui extérieur une hirondelle qui s'était abattue là par hasard et dont l'aile pendante était fracturée. Attendrie par le doux regard et par l'air de souffrance de la pauvre petite bête, l'ouvrière l'avait recueillie, l'avait nourrie avec des mouches, et la captive était, en peu de temps, devenue très-familière.

L'hirondelle et la jeune fille vivaient donc en tête-à-tête depuis cette époque, l'une semblant consolée de son infortune par les caresses de sa maîtresse, et l'autre on ne peut plus heureuse de posséder cette gentille compagne venue Dieu sait d'où; mais un jour, Mlle Victorine s'étant, selon son habitude, levée de bonne heure pour se mettre à l'ouvrage, trouva la pauvre captive près de la fenêtre, en train de contempler d'un air consterné les profondeurs du ciel, dont les latitudes lui étaient fermées désormais, et quand la jeune fille lui adressa ses charmantes agaceries, quand elle lui présenta à manger, l'animal tourna vers elle son regard attristé, et puis se remit à contempler l'horizon.

En vain l'ouvrière chagrine employa tous les moyens possibles pour l'égayer et pour lui faire prendre de la nourriture; quelques heures plus tard, la petite bête tombait morte à la même place. Mlle Victorine ne savait à quoi attribuer cet accident, et c'est seulement quand elle apprit que le départ des hirondelles avait eu lieu le matin qu'elle comprit que sa pauvre compagne était morte de chagrin.

##### EXERCICES.

Citez les noms contenus dans la première phrase.— *Jour, mois, juillet, Victorine, ouvrière, robe, fenêtre, matin, appui, hirondelle, hasard, aile.*

Y a-t-il des noms propres?— *Oui, Victorine*; les autres sont communs.

Parmi les noms communs, donnez ceux qui sont masculins.— *Jour, mois, juillet, matin, hasard.*

Donnez les pluriels usités de ces noms.— *Jours, mois, matins, appuis, hasards.*

Comment formez-vous ces pluriels?— *En ajoutant une s au singulier: jour, jours.*

Ajoutez-vous cette s à *mois*?— *Non, parce que le singulier est déjà terminé par cette lettre.*

Pourquoi ne donnez-vous pas le pluriel de juillet?— Parce que ce pluriel n'est pas usité. Quand nous voulons nommer nos mois au pluriel, nous plaçons le mot mois devant ces noms; les mois de juillet sont en général plus chauds que les mois de juin, quoique le soleil y soit moins élevé.

Quels sont les noms communs féminins contenus dans la phrase dictée?— *Ouvrière, robe, fenêtre, hirondelle, aile.*

Formez en les pluriels.— *Ouvrières, robes, fenêtres, hirondelles, ailes.*

Quels noms sont contenus dans la phrase suivante (attendre jusqu'à familière)? *Regard, air, souffrance, bête, ouvrière, mouche, temps.*

Donnez les pluriels de tous ces noms.— *Regards, airs, souffrances, bêtes, ouvrières, mouches, temps.*

Pourquoi le dernier ne varie-t-il pas du singulier au pluriel?— Parce qu'il se termine au singulier par une s.

Indiquez les noms pluriels contenus dans le reste de la dictée.— *Caresse, profondeurs, latitudes, agaceries, moyens, hirondelles.*

Comment trouve-t-on le singulier de ces noms?— On retranche l's finale: *caresse, profondeur, latitude, agacerie, moyen, cœur, hirondelle.*

Y a-t-il dans la dictée des noms dont le pluriel se termine en x?— Oui: le ciel, les cieux, et lieu (dans arail en lieu), les lieux.

COMPOSITION GRAMMATICALE.

Mettez dans le second alinéa (*L'hirondelle* jusqu'à *l'horizon*) les noms singuliers au pluriel et les pluriels au singulier, autant que cela sera possible.

Les hirondelles et les jeunes filles vivaient en tête-à-tête depuis ces époques: les unes semblant consolées de leurs infortunes par la caresse de leurs maîtresses, et les autres on ne peut plus heureuses de posséder ces gentilles compagnes venues Dieu sait d'où. Mais un jour, mesdemoiselles s'étant, selon leurs habitudes, levées de bonne heure pour se mettre à leurs ouvrages, trouvèrent les pauvres captives près des fenêtres, en train de contempler d'un air consterné la profondeur des cieux, dont la latitude leur était fermée désormais; et quand les jeunes filles leur adressèrent leur charmante agacerie, quand elles leur présentèrent à manger, les animaux tournèrent vers elles leurs regards attristés, et puis se remirent à contempler les horizons.

AVIS OFFICIELS.



NOMINATIONS.

COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Il a plu à Son Excellence, le Gouverneur Général, par Ordre en Conseil en date du 25 du mois de mai dernier, nommer Commissaire d'école :

Comté de Vaudreuil.—Ste. Justine de Newton: Le révérend François-Xavier L. Vézina.

DIPLOMES OCTROYÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE WATERLOO ET SWEETSBURGH.

École élémentaire, 1ère classe, A.—Mlles. Alice Baker, Melinda M. Baird, Sarah J. Boright, Betsey E. Bigelow, Henrietta E. Dow, Guelina England, Mathilda Golland, Zulicka Hollingsworth, Martha Jane Hamilton; Addison M. James; Cordelia A. Kennedy, Elizabeth J. McKee, Mary Jane McLean, Eliza Jane Pell, Camilla F. Rogers, Flora A. Smith, Martha E. Shepherd, Sarah M. Vilas; M. William T. Wallace; Mlle. Harriet Wood.

2ème classe, A.—Mlle. Melinda Burbank, Eleonor Cameron, Mary A. Cutter, Hester P. Vilgalls, Sarah A. McElroy, Agnes M. Smith, Mary A. Smith, Luey E. Vilas, Lucinda Wing. F.—Mlle. Philomène Casgrain.

1er mai 1866.

Wm. GINSON,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE POSTIAQ.

École élémentaire, 2ème classe, A.—MM. Alexander R. McDonald, Augustus Prime; Mlles. Mary Jane McKnight, Mary Elizabeth Poupore.

6 février 1866.

OVIDE LEBLANC,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS D'OUTAOUAIS (AYLMER).

École élémentaire, 1ère classe, A.—Mlles. Mary Burke, Maria Grant, Emily Kindall, Bridget Kerr, Elizabeth Kerr.

École élémentaire, 1ère classe, F.—Mlles. Jenny Jamieson, Louise Anne Papiveau.

2ème classe, A.—Mlles. Catherine Burke, Jennet McCallum, Annie M. Tweedie.

1er mai 1866.

JOHN R. WOODS,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE RICHMOND.

École élémentaire, 1ère classe, F.—Mlles. Marie Pulchérie Blanchet, Vitaline Bouthillette, Marie Lucie Cornier, Marie Aglaé Blachette et Marguerite Gagnon.

2ème classe, F.—Mlle. Céline Godbout. A.—MM. Alexander McKinnon et Henry Waters.

1er mai 1866.

J. H. GRAHAM,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE SHERBROOKE.

École élémentaire, 1ère classe, A.—Mlles. Abbie Brown, Susan Gordon, Sarah Gordon, Phœbe Mailor, Augusta True.

2ème classe, A.—Mlles. Jane Barnard et Janet Hepburn.

1er mai 1866.

S. A. HCAN,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE STANSTEAD.

École élémentaire, 1ère classe, A.—Mlles. Clara A. Gaylord, Helen M. Field, L. Agnes North, Charlotte E. McAllister, Betsey Abbot, Sarah Lacey, Lavin McCoy, Mary E. Baldwin, Mary C. Tinker, Agnes N. Cleveland, Ada E. Young, Victoria E. Foss, Clara Baldwin.

2ème classe, A.—Mlle. Elizabeth Slater.

1er mai 1866.

C. A. RICHARDSON,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE CHARLEVOIX ET SAGUENAY.

École élémentaire, 1ère classe, F.—Mlles. Philomène Lagacé, Geneviève Lapointe et Victoria Tremblay.

CHS. BOIVIN,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE MONTRÉAL.

École élémentaire, 1ère classe, F.—M. Jean Roy; Mlle. Marie Séguin; M. A. M. Walter Sutherland et Mlle. Ida Louisa Smith.

2ème classe, A.—Mlles. Isabell Adams, Janet Blackwood. A. et F.—Mlle. Rosanna Alice Busby. A.—Mlles. Annie Jane Caldwell, Amelia Cousins, Ann Jane Craik, Katy Elizabeth Reeve, Elizabeth Beda Keet, Eliza McKay, Adeline Melissa Richardson, Sarah Ann Sawyer, Sarah Melissa Terry et Marion Wallace.

1er mai 1866.

T. A. GINSON,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE QUÉBEC.

École élémentaire, 2ème classe, A.—Mlle. Annie McIntyre et M. James Daly.

1er mai 1866.

D. WILKIE,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE MONTRÉAL.

École modèle, 1ère classe, F.—MM. Hubert Doré et François-Xavier Héti.

École élémentaire, 1ère classe, F.—Mlles. Elmire Adam, Azzélie Pulchérie Angers, Marie Elias Bedard, Rose-de-Lima Bieillon, Victoria Bolvin; M. Aristide Boulay; Mlles. Marie Cadotte, Hermine Caron, Céline Castonguay, Vitalino Champigny, Méline Chaput, Arsélio Charbonneau,

Monique Chartraud, Angelina Charot, Azilda Daigneault, Delvina Desmarais, Antoinette Pulchérie Drapeau, Marie Louise Dudemaine, Célantine Dufresne, Virginie Dumouchel, Philomène Duprat, Eulalie Philomène Durocher, Rosanna Durocher. A.—Margaret Fleming. F.—Marguerite Gauvin, Joséphine Giroux, Georgina Grandpré, Joséphine Guibord, Azéline Lacasse, Marie Clara Lalanne, Nancy Lanorgan. F. et A.—Jane Lavau dit Layine. F.—Philomène MacSewell, Hedwige Martel, Marceline Mongeau. A.—Mary Ann Atterson. F.—Secouline Pepin, Marie Louise St. Aubin et Louis Beaudry.

2ème classe, F.—Mlles. Olive Bourque, Aglaé Christin St. Amour, Carmélie Fourmier, Elodie Gaudet, Céline Graton, Julie Laferrrière, Marie Mayer, Eléonore Trahan et Léopoldine Tremblay.

1er mai 1866.

F. X. VALADE,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE RIMOUSKI.

Ecole élémentaire, 1ère classe, F.—Mlles. Philomène Lavoie, Marie Emélie Martin, Marie Rose-de-Lima Maot dit Labrie.

1ère classe, A.—Mlles. Margaret Christina Macalister et Julia Ritcher Macalister.

2ème classe, F.—Mlle. Marie Louise Lepage.

1er mai 1866.

T. G. DEXAS,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE BEAUCE.

Ecole élémentaire, 1ère classe, A.—Mlle Mary Brennan.

1er mai 1866.

J. T. P. PROULX,  
Secrétaire.

INSTITUTEUR DEMANDÉ.

Messieurs les Commissaires de la municipalité scolaire No. 1 de St. Anicet ont besoin d'un instituteur capable d'enseigner le français et l'anglais dans une école élémentaire située environ à deux milles du village. Salaire offert : \$180.00.

INSTITUTEURS DISPONIBLES.

M. A. Z. de Lottinville, qui est muni d'un diplôme d'académie, désire avoir une place comme instituteur. Madame de Lottinville enseigne aussi avec lui. Il donne des leçons de chant et offre ses services comme chanteur. S'adresser à lui-même, à St. Zéphirin de Courval, comté d'Yamaska.

M. L. Rochon, muni d'un diplôme d'école modèle, désire avoir une place comme instituteur. Madame Rochon enseigne aussi avec lui l'anglais, le français et la musique.

Une jeune personne, munie d'un diplôme de l'école normale Laval, et pouvant enseigner le français et l'anglais, demande une place comme institutrice. S'adresser à ce Bureau.

M. E. Simays, qui est muni d'un diplôme d'école modèle et pouvant enseigner le français et l'anglais, désire avoir une place comme instituteur. M. Simays est marié et est âgé de quarante ans. S'adresser à ce Bureau.

## JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MONTRÉAL (BAS-CANADA), JUIN, 1866.

### Fête des Elèves du Séminaire de Nicolet.

Il nous a été donné d'être présent, le 24 du mois dernier, à une belle et touchante solennité. Les anciens élèves du collège de Nicolet s'étaient donnés rendez-vous dans cette institution, et lui offraient des témoignages de leur reconnaissance et de leur amour.

Le matin de ce jour, deux jolis petits vapeurs, gracieusement pavés, quittaient le quai des Trois-Rivières portant à leur bord les invités de toutes les parties du pays, de tous les âges et de toutes les classes de la société, et, après avoir traversé le St. Laurent au soleil levant, remontaient la rivière Nicolet jusqu'au

village de Nicolet, ce qui ne se peut faire qu'aux grandes eaux du printemps.

La *Mouche-à-Peu* devança rapidement le *Castor* et arriva presqu'une heure avant lui au quai, où se présentait un spectacle des plus charmants : une partie des élèves, le corps de musique du collège et toute la population des paroisses voisines, attendaient les bien-aimés voyageurs. Après l'arrivée du *Castor*, on se forma en procession et, en entrant dans la magnifique avenue du collège, on y fut reçu par une salve d'artillerie et par la compagnie des élèves, qui présenta les armes. A la porte principale de l'établissement, le Supérieur du Collège et tous les professeurs reçurent une adresse, qui fut lue par l'honorable juge Mondelet, et que nous publions ainsi que la remarquable réponse qui fut faite au nom de l'institution. Immédiatement après, la messe fut célébrée, dans la chapelle, par Mgr. Baillargeon, en présence de Mgr. Cooke, évêque des Trois-Rivières, et de Mgr. Bourget, évêque de Montréal, ces trois vénérables prélats étant d'anciens élèves ou professeurs de Nicolet, et d'une foule de prêtres et de laïques. Il y eut ensuite un *tempêlibre* dont chacun profita pour visiter les salles, les parterres, les bois témoins de leurs études et de leurs jeux et remplis d'une foule de charmants souvenirs. Il y eut, dans ce moment, nombre de scènes joyeuses à la fois et touchantes, reconnaissances, réminiscences, émotions sincères, francs éclats de rire. Le banquet, qui devait réunir sous une tente, dans la grande cour de récréation, les sept cents et quelques convives, dut, à cause de l'état fort douteux de la température, se faire dans les deux principales salles du collège. A la suite du banquet, il y eut, dans une des salles, une réunion de tous les invités. Cette séance fut ouverte par une adresse que l'un des élèves présenta au vénérable Mgr. Cook, qui est du petit nombre des survivants du premier cours d'étude. La réponse de l'évêque fut lue par son ancien secrétaire, M. Désilets, et nous regrettons que l'espace nous manque pour consigner, dans notre journal, ces deux documents ainsi que les discours qui furent ensuite prononcés. Celui de Mgr. Baillargeon fut, comme toujours, remarquable par cette fine simplicité, cette philosophie aussi élevée en réalité qu'humble et modeste dans l'expression, qui caractérisent l'éloquence toute canadienne de ce prélat. Mgr. Bourget le suivit, et, avec une onction et une grâce tout évangéliques, il sut résumer en quelques heureuses paroles les sentiments et les émotions qui débordaient en ce moment de tous côtés et qui, sur plus d'une vénérable figure, se traduisaient en larmes abondantes. La citation du texte suivant de l'Écriture, si pleine d'à-propos, fut couverte d'applaudissements : *Surge, illumine, Jerusalem, leva in circuitu oculos tuos ecce filii congregaverunt afferentes munera.* "Lève-toi, Jérusalem, regarde autour de toi et vois tes fils qui se sont réunis pour t'apporter des présents."

Les cadeaux des élèves de Nicolet à leur *alma mater* méritent d'être mentionnés. Ce sont, d'abord, un orgue qu'ils font élever dans la chapelle du collège, un magnifique album renfermant tous leurs portraits et incrusté de plaques d'argent où sont gravés des desseins et des devises de circonstance ; enfin, la belle édition des *Ouvres complètes de St. Thomas d'Aquin*, en vingt-huit volumes, folio, qui se publie actuellement à Parme et qui est un des chefs-d'œuvre de la typographie moderne.

D'autres discours furent prononcés par les honorables MM. Chauveau, Mondelet et Loranger ; par M. Carter, avocat de

Montréal; par M. le grand-vicaire Lafêche; par M. Désaulniers, du Séminaire de St. Hyacinthe. M. Carter parla avec conviction de l'admirable système de nos institutions catholiques, système qu'il a eu, plus d'une fois, l'occasion de défendre parmi ses amis protestants. Il rendit aussi un témoignage spontané à l'esprit de libéralité et de tolérance religieuse qui préside aux études; et il déclara que, dans le long espace de temps qu'il avait passé au collège de Nicolet, il ne s'était jamais présenté la plus petite circonstance où ses sentiments religieux ou nationaux, comme Anglais ou comme protestant, eussent été blessés.

Tous les orateurs que nous venons de nommer sont d'anciens élèves du collège de Nicolet, à l'exception du Surintendant de l'Éducation, qui revendiqua, cependant, l'honneur d'appartenir à Nicolet dans un certain degré, son père ayant reçu une partie de son éducation dans cette maison. On ne manqua point, dans les divers discours qui furent prononcés, de faire une commémoration convenable des anciens élèves, morts ou absents, qui se sont distingués dans les diverses carrières publiques, ainsi que des vénérables fondateurs, protecteurs et bienfaiteurs de cette maison, dont les noms, du reste, étaient inscrits sur des banderoles et dont les portraits avaient été, autant que possible, réunis dans la salle où avait lieu cette séance. Parmi ces derniers, nous avons remarqué les noms de MM. Brassard, Raimbault, Leprohon, de Mgr. Plessis et de Mgr. Signay; parmi ceux des anciens élèves qui ont été mentionnés avec honneur, nous rappelons ceux de Mgr. Provancher, de notre illustre écrivain M. Ferland, et des honorables Drummond et Turcotte. Nous trouvons, de plus, dans un article publié par M. Royal dans la *Revue Canadienne*, le passage suivant :

"Sais-tu bien, mon cher, que tu es né sous une bonne étoile d'appartenir ainsi à un collège qui compte tant d'illustrations dans notre monde canadien? Je ne parle ni des évêques, ni des prêtres, ni des hommes de profession qu'il a fournis, je m'en tiens au journalisme. C'est d'abord M. Étienne Parent, le premier de nos publicistes par l'ancienneté et par le talent; puis MM. A. G. Lajoie, R. Bellemare et J. G. Barthe; de nos jours, la presse n'appartient-elle pas presque exclusivement à des Nicoletais? Vois: la *Minerve* de Montréal, le *Canada* d'Ottawa, le *Journal des Trois-Rivières*, la *Gazette de Soré*, le *Journal de Lévis*, le *Payer Canadien* de Québec, sont tous des journaux rédigés ou dirigés par des élèves de Nicolet."

Parmi les anciens élèves présents, outre ceux que nous avons déjà nommés, nous avons remarqué M. le grand-vicaire Cazeau, M. le grand-vicaire Caron, des Trois-Rivières; M. Hébert, curé de Kamouraska; M. Harper, curé de St. Grégoire; M. Harkin, curé de St. Columban; M. Ricard, ancien curé; M. Quertier, ancien curé de St. Denis; l'hon. A. A. Dorion, M. le curé Dorion de Yamachiche, et deux autres membres de la même famille; les bons MM. Bureau, Proulx et Olivier, M. Lafrenaye, avocat de Montréal; M. Hubert, inspecteur des écoles aux Trois-Rivières; M. Guillet, un des vétérans de notre littérature; M. Doucet, curé de la Malbaie; M. Baillargeon, curé de St. Nicholas et frère de l'évêque de Tloa; le Dr. Beaubien de Montréal, et une foule d'autres prêtres et laïques.

Après cette belle séance, dont l'éclat fut relevé par le chant et la musique, et aussi par les décorations de la salle, parmi lesquelles brillait surtout l'inscription suivante: "*Circumdabo illos quasi coronam mihi*," un *Te Deum* solennel fut chanté dans la chapelle du collège. Il faisait bon d'entendre vibrer sous une même émotion toutes ces voix, depuis celle de l'octogénaire jusqu'à

celle du plus jeune élève; il est rare d'entendre un concert plus doux au cœur et à l'esprit.

Le collège de Nicolet est, du reste, de toutes manières, digne de cette imposante et touchante démonstration. C'est, par l'ancienneté de sa fondation, la troisième de nos institutions classiques, et sous tous les rapports elle ne le cède à aucune autre. Ce fut en 1803 que M. Desrochers, exécutant l'œuvre commencée par son prédécesseur, M. Brassard, ouvrit les premières classes de latin. Le vieux collège, qui existe encore, fut commencé quelques années plus tard. Le bel édifice où s'est célébré la fête que nous avons essayé de décrire fut commencé le 31 mai 1827.

Nous ne saurions terminer sans un mot d'éloge pour les promoteurs de cette aimable réunion. L'idée, comme nos lecteurs s'en souviennent sans doute, fut d'abord donnée par l'hon. juge Laranger, dans un discours qu'il prononça aux examens de l'année dernière et dont nous avons fait mention dans ce journal. Un comité sous sa présidence se forma à Montréal, et c'est grâce surtout à l'activité intelligente des secrétaires de ce comité, MM. Bellemare et Rivard, que l'on a pu arriver au résultat si glorieux que nous venons de signaler.

*Au révérend Messire Thomas Caron, vicaire-général, Supérieur du Collège de Nicolet :*

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Nous venons, avec votre bienveillante permission, revoir et saluer notre commune *Alma Mater*, et vous présenter nos hommages respectueux.

Veillez croire que cette démarche nous a été suggérée par le sentiment d'affection et de gratitude pour cette chère institution qui a dirigé nos premiers pas dans le vaste champ des connaissances humaines, sentiment qui ne s'efface jamais dans le cœur d'un élève de Nicolet.

Oui, M. le Supérieur, cette affection existe chez nous tous par le souvenir des jours de bonheur que nous avons passés dans cette enceinte pendant notre jeunesse, elle existe par l'impression salutaire qui nous est restée de la douce et paternelle sollicitude de nos bons directeurs pour assurer notre progrès dans les vertus et les sciences, elle existe par le lien de fraternité que vous avez le don d'établir entre vos élèves, et qui les attache d'une manière si remarquable les uns aux autres, et plus fortement encore à l'institution qui les a formés.

C'est ce lien qui nous réunit aujourd'hui tous ensemble, comme des frères à la maison paternelle, pour retrouver encore, dans cette atmosphère, ce charme particulier de la belle nature qui enchante, et dont Nicolet est si admirablement favorisé.

Mais, M. le Supérieur, nous sommes comme une famille de guerriers envoyés par cette institution sur tous les points du pays pour combattre les combats de la patrie et de la religion, avec les armes de la science qu'elle nous a confiées avant notre départ. Nous revenons de ces combats considérablement décimés; des hommes bien distingués par leur savoir, par leurs vertus et par l'héroïsme apostolique, ont succombé sur le champ de leurs opérations; les aînés de la famille surtout, ceux-là, peut-être, qui ont jeté le plus de gloire sur Nicolet et qui nous ont donné le bon exemple du travail et de l'industrie comme condition essentielle du succès dans toutes les carrières, ont été moissonnés depuis longtemps déjà.

C'est, en effet, une des principales gloires de votre maison, M. le Supérieur, que d'avoir fourni un contingent si considérable de pionniers de la civilisation sur ce continent. Depuis les Montagnes-Rocheuses et la Rivière-Rouge jusqu'aux Provinces du Golfe, depuis les limites des Cantons de l'Est jusqu'à la Mantawa et les plaines du Saguenay, les élèves de Nicolet, avec un dévoue-

ment, un patriotisme intelligent, inspiré par la religion et éclairé par les connaissances acquises dans cette institution, ont ouvert de nouvelles voies à la colonisation, en faisant pénétrer dans les forêts la lumière du christianisme.

Quant à ceux qui, comme nous, sont restés au centre des anciens établissements, mêlés à toutes les origines, et ayant à lutter d'émulation avec des hommes venus de toutes parts, ils se sont efforcés, dans la mesure de leur énergie, de suivre les traces de leurs devanciers, et de contribuer à placer le collège de Nicolet au niveau des premières institutions du Canada. Dans l'épiscopat, dans la magistrature, dans le barreau, dans la profession médicale, dans la politique, dans la presse, ils occupent un rang honorable pour eux-mêmes et pour cette maison. C'est pourquoi nous avons eu la pensée qu'une réunion comme celle-ci ne pourrait être que fort agréable à la direction actuelle du collège de Nicolet, et à tous les élèves appelés à y prendre part.

Maintenant, M. le Supérieur, nous désirons offrir à cette maison que vous dirigez si bien, avec nos souhaits de prospérité pour l'avenir, un témoignage d'affection et de reconnaissance plus substantiel et plus durable que nos paroles, en souvenir de notre présente visite.

D'abord, nous vous prions de vouloir bien accepter un album contenant nos photographies.

En second lieu, si vous l'agréez, nous avons pris des arrangements pour faire ériger dans votre chapelle, un orgue destiné à perpétuer le souvenir des rapports harmonieux qui existent entre les élèves de Nicolet et leur attachement à cette institution.

Pour vous personnellement, M. le Supérieur, daignez recevoir les quelques volumes que nous vous offrons comme témoignage de la considération et du respect que vous portent tous les anciens élèves du collège de Nicolet.

Voici la réponse de M. le Supérieur :

MESSEIGNEURS, HONS. MESSIEURS, MESSIEURS,

Ce bonheur et cette gloire étaient donc réservés à notre maison de voir en ces murs, assis comme autrefois à sa table, ses nobles enfants, réunis par un sentiment de reconnaissance et d'affection. Aussi, Messieurs, le jour qui vous ramène à votre *Alma Mater* est le plus beau de ses jours. En revenant vous grouper auprès d'elle après une longue absence, non-seulement vous lui retracez plus vivement un souvenir qu'elle n'a jamais perdu, mais vous lui rapportez un témoignage d'honneur pour son passé, et pour son avenir un encouragement et un espoir. Soyez donc les bienvenus dans cette enceinte qui s'ouvre largement pour vous accueillir, et bénie soit la pensée qui vous y a ramenés.

Elles ont été réalisées les vœux qu'un grand évêque avait formés sur cette institution; le dévouement de ses fondateurs a reçu sa récompense. Depuis longtemps votre zèle et la constante énergie de vos efforts à promouvoir le bien sous toutes ses formes en a été une preuve plus que suffisante; mais le jour présent, en vous réunissant de partout, le fait voir avec une évidence nouvelle, et répand sur vous un éclat qui rejailit jusque sur cette maison. Et cette maison comment pourrait-elle ne pas être fière, entourée comme elle l'est aujourd'hui d'une couronne d'évêques et de prêtres vénérables, de magistrats distingués, d'hommes éminents voués au bien dans toutes les carrières, honorés par leur pays de charges importantes, vénérés pour l'excellence de leurs services et pour l'éclat de leurs talents; d'hommes, enfin, recommandables à tant de titres et non moins chers à la religion qu'à la patrie?

Que penseraient les Plessis, les Brassard et les premiers soutiens de cette institution naissante, s'il leur était donné de voir ce que nous voyons aujourd'hui? Que ne diraient-ils pas s'ils pouvaient contempler ici, dans cette imposante réunion, le plus beau témoignage de leur succès, cet ensemble de forces écloses de leur inspiration et si noblement employées au service de ce qu'ils ont le plus aimé, l'Église et leur pays!

Ce qu'ils diraient, Messieurs, qu'il nous soit permis de vous le dire: "Élèves de Nicolet, vous avez rempli votre mission. On vous a vus au poste du dévouement et de l'honneur, et partout

où la religion, où la patrie ont requis vos services, on n'a pas tardé à distinguer la trace de vos pas. Vos pères, élèves de Nicolet, ont le droit d'être fiers de vous." Honneur aux fondateurs de cette maison pour avoir conçu de si hautes pensées; honneur à vous, Messieurs, pour les avoir si magnifiquement réalisés!

Quant au lien de fraternité qui rattache entre eux les élèves de Nicolet, à ce bienveillant souvenir qui les relie à l'institution qui les a formés, on a pu le remarquer en plus d'une circonstance, et la réunion présente en est une preuve aussi éclatante que douce à constater. C'est là une bonne fortune dont Nicolet est redevable à ses premiers Directeurs, à l'un d'entre eux surtout, Joseph Onésime Leprohon, âme également douée de fermeté et de tendresse, qui savait trouver un fils dans chacun de ses élèves, un ami dévoué dans chacun de ses enfants..... Merci à vous, Messieurs, vous qui, plus jeunes, avez su conserver cette tradition d'attachement qui vous fait honneur, et qui continuera, nous l'espérons, de distinguer les élèves de Nicolet. Cet attachement sera de notre part rendu plus vif encore, s'il est possible, par le cadeau de vos portraits. Vos souvenirs resteront plus fortement empreints dans ces lieux que vous avez aimés, et chacun de nos élèves, en se familiarisant davantage avec la pensée de leurs prédécesseurs, se sentira excité à les suivre dans la voie qu'ils ont tracée.

Nous recevons encore avec reconnaissance, pour être un monument perpétuel de votre générosité, le second cadeau que vous avez bien voulu nous offrir. Il demeurera, cet instrument deux fois précieux, dans notre chapelle, sous le regard de Dieu, comme un harmonieux témoin de tout un passé que le jour présent fait revivre. Il chantera dans nos fêtes, il pleurera dans nos deuils, et sa voix sympathique gardera fidèlement parmi nous le souvenir des voix aimées. Il rappellera à Dieu dans les solennités sacrées, par la douceur de ses symphonies, le grand concert d'actions généreuses que les élèves de Nicolet ont toujours pour sa gloire, partout où la Providence les a dispersés.

Il me reste à vous exprimer, messieurs, ce que je ne puis exprimer, les sentiments de ma gratitude personnelle pour les paroles si bienveillantes qui m'ont été adressées, et pour le cadeau qui les accompagne. Quelque indigne que je me reconnaisse d'une telle distinction, je ne puis être insensible au sentiment qui l'a dictée. J'y vois une attention nouvelle pour la maison dont j'ai l'honneur d'être le supérieur, et à ce titre, je l'accepte avec reconnaissance.

#### L'Instruction Publique à la Nouvelle-Ecosse.

Au moment où les destinées de toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord semblent appelées à s'unir, il est de notre devoir d'étudier leurs ressources intellectuelles autant, sinon plus, que leurs ressources commerciales et industrielles. L'alliance des idées et des mœurs est toujours plus difficile que celle des intérêts matériels. C'est en rapprochant les uns des autres les différents systèmes d'éducation existant dans ces diverses contrées, que nous pouvons le mieux satisfaire l'esprit sur ce point de vue de notre situation. Des écrivains et des orateurs éminents ont exposé au monde la puissance de production de chaque province, leurs forces d'attraction ou d'expansion commerciales; bien peu ont comparé leurs tendances intellectuelles, étudié leur affinité ou leur répulsion mutuelles. C'est une étude immense, et nous n'avons ni le temps ni l'intention de l'aborder.

Le rapport annuel du Surintendant de l'Éducation pour cette province, que nous venons de recevoir, nous fournit cependant une occasion de donner à nos lecteurs quelques renseignements qui ne peuvent manquer de les intéresser.

La population de la Nouvelle-Ecosse est d'environ 400,000 habitants, dont la majorité est d'origine britannique. Ce que l'on est convenu d'appeler la population flottante y est peu considérable. On y compte 22 religions, et celles qui ont le plus d'adhérents sont: la religion catholique, environ 87,000; la religion presbytérienne, 70,000, et la religion épiscopaliennne, 48,000.

Deux évêques catholiques y ont leurs sièges à Halifax et à Arichat. On y compte environ 850 églises, ce qui donne une moyenne d'une église pour 400 âmes.

Les principales institutions scolaires existantes sont les collèges de St. François-Xavier, d'Antigonish et de Ste. Marie d'Halifax, dirigés par des prêtres catholiques et les plus fréquentés, qui reçoivent du gouvernement une subvention annuelle de \$1200; les collèges Presbyterian Theological Hall, Dalhousie, Halifax, Rings, Windsor, Acadia, Wolfville, Mount Allison, Sackville: 10 académies de ville, quatre académies de comté, une école normale et une autre institution provinciale qu'on appelle "école modale." A cette dernière se trouve rattachée une ferme qui sert d'école d'agriculture.

Tout le territoire se divise en 34 districts qui relèvent chacun d'un inspecteur pour les fins scolaires, et ces 34 districts se subdivisent en 1421 arrondissements. Le nombre des écoles en opération a été de 763 pendant l'hiver et de 989 pendant l'été.

Le nombre des instituteurs employés durant l'année a été

(1er terme.) (2ème terme.)

1ère classe.....	126	157
2de classe.....	145	167
3ème classe.....	194	160
et n'appartenant à aucune classe...	62	28

Le nombre des institutrices :

(1er terme.) (2ème terme.)

1ère classe.....	70	119
2de classe.....	85	169
3ème classe.....	86	179
et non classées....	33	54

43,771 élèves ont fréquenté les écoles pendant le dernier terme de l'année 1865.

La hiérarchie scolaire et les fonctions attribuées aux différents officiers sont les mêmes que dans ce pays, à l'exception néanmoins des commissaires d'école de district, qui accordent des diplômes aux instituteurs, à l'instar de nos bureaux d'examineurs, tout en remplissant les devoirs de nos commissaires.

La subvention annuelle accordée par le gouvernement est de \$90,000, et les taxes volontaires ou autres forment un montant égal à trois fois cette somme. Cette subvention se répartit entre les 34 districts suivant leur population; les commissaires en font la distribution aux instituteurs sur la même base.

Le surintendant de l'éducation de cette province, M. T. H. Rand, considère comme très-défectueux ce système de distribution de deniers ayant la population pour base, et il demande à l'Exécutif qu'il soit changé, pour y substituer une répartition égale entre tous les instituteurs, suivant la classe à laquelle ils appartiennent, accordant aux instituteurs de 1ère classe, \$120; 2de classe, \$90; 3ème classe, \$60; et aux institutrices de 1ère classe, \$90; 2de classe, \$60; 3ème classe, \$50. Les assistants instituteurs et institutrices recevraient aussi une part de cette subvention, qui leur serait accordée suivant leur capacité ou le temps de service qu'ils donneraient.

En lisant le rapport et en voyant le nombre d'arrondissements, 1421, on est étonné qu'il n'y ait en opération que 989 écoles. M. Rand explique cette disproportion par le changement récent du système scolaire qui a renversé de vieilles idées routinières auxquelles une certaine partie de la population était attachée, et intronisé un nouvel ordre de choses; ce qui a créé de l'hésitation et des tâtonnements dans l'exécution de la loi. A part cela, une bonne partie de ces arrondissements qui n'ont pas eu d'école en opération, étaient occupés à construire ou à réparer leurs maisons d'école.

Le dernier acte de la législature pour régler l'état de l'éducation a fait faire un pas considérable au pays dans la voie du progrès. M. Rand paraît vouer toute son activité à cette œuvre, il suggère des idées nouvelles, aplaît les difficultés, et résiste aux préjugés avec une grande énergie. Son dernier rapport donne tout à la fois un compte-rendu fidèle de l'état de l'éducation dans la Nouvelle-Ecosse et un aperçu de l'organisation de son système. Il

peut être en même temps considéré comme un vigoureux plaidoyer contre tous les abus, contre les préjugés, que montre certaine classe du peuple d'un côté, et contre les exagérations et les utopies trop hautement préconisées d'un autre côté.

Pendant qu'une portion du peuple résiste à l'introduction de toute taxation forcée, une autre portion voudrait que les écoles fussent entièrement entretenues aux frais de l'Etat, demandant pour cela qu'un système de taxation générale soit imposé par le gouvernement. M. Rand sait montrer à propos l'injustice et le défaut de logique des prétentions des premiers et l'impossibilité de réaliser le projet des autres.

Lorsqu'on tourne les regards vers le passé, en lisant l'histoire de la Nouvelle-Ecosse, on n'y rencontre à une époque encore très rapprochée de nous, que quelques rares foyers intellectuels. Encore n'éclairaient-ils que dans un rayon fort rétréci. Il y a 80 ans il n'y avait pas une seule école dans le populeux comté de Pictou, où il s'en trouve maintenant au-delà de 120. En 1787, on ne comptait que 30 écoles dans la Nouvelle-Ecosse et le Cap-Breton. Il y a 30 ans, le gouvernement accordait aux écoles une subvention de \$16,000: il leur distribue maintenant \$90,000.

Encore à cette époque c'était le plus souvent le père de famille qui instruisait ses enfants, au coin de son foyer. Quelques marchands banqueroutiers, quelques soldats en retraite, sachant à peine lire et chiffrer, étaient les seuls distributeurs du pain de l'intelligence. Quel contraste avec l'état actuel! Les deux institutions provinciales de l'Ecole Normale et des Ecoles Modèles fondées en 1855 et 1857 ont fourni aux cantons les plus éloignés des instituteurs du plus grand mérite et de la plus haute capacité. Nulle part aussi, il faut l'avouer, on ne sait reconnaître leur valeur comme dans cette province. On y accorde à certains instituteurs pas moins de \$600 par année et la moyenne de leurs salaires est de \$180, ce qui ne contribue pas peu à les encourager et à les élever dans l'estime publique.

Il n'y a quo peu d'hommes éminents dans la carrière des lettres qui soient sortis des institutions de la Nouvelle-Ecosse. Les livres publiés en Angleterre et aux Etats-Unis y sont en vogue et y étouffent les productions indigènes. Du reste, le peuple de ce pays ressemble au peuple canadien, il est trop entier aux affaires pour avoir le temps de lire. La lecture y est un luxe, le luxe du bien-être. C'est du temps enlevé à l'activité qui dévore tout le monde, c'est du repos, donc c'est du luxe, et beaucoup y diraient volontiers, donc c'est de la paresse. Néanmoins, les pages écrites par Sam Slick (S. H. le juge Haliburton), John Young, le professeur Dawson, qui dirige maintenant avec tant d'habileté l'Ecole Normale McGill, le professeur Syall, le Rév. George Paterson et plusieurs autres seraient loin de déparer les rayons des bibliothèques nationales des Etats-Unis et de l'Angleterre, et si jamais le théâtre des destinées de la Nouvelle-Ecosse s'agrandit, elle ne manquera ni de bardes ni d'historiens pour célébrer ou raconter ses hauts faits.

Vingt-neuvième Conférence de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, tenue le 25 de Mai 1866.

Présents: M. l'abbé Verreau, M. A. Duval, professeur à l'Ecole Normale; MM. les Inspecteurs d'écoles Caron et Grondin; MM. J. E. Paradis, président; M. Emard, vice-président; D. Boudrias, trésorier; H. Bellerose, H. E. Martineau, H. T. Chagnon, J. B. Priou, conseillers; J. O. Cassegrain, secrétaire; U. E. Archambault, H. Bourbonnière, J. E. Roy, S. Boutin, S. A. Longtin, L. T. René, L. N. Desjardins, A. Guibord, A. Lanctôt, G. Martin, E. Boutin, P. Campbell, S. A. Aubuchon, J. E. Girard, G. T. Dorais, N. Paquin, A. Malette, L. Verner, J. B. Delige, C. Ferland, E. Lusignan, J. Gariépy et les élèves de l'Ecole Normale.

Lecture et adoption du procès-verbal de la conférence du mois de janvier dernier.

Election des divers officiers.—Le dépouillement du scrutin donna le résultat qui suit:

MM. J. E. Paradis, président; M. Emard, vice-président; J. O.

Cassegrain, secrétaire ; D. Boudrias, trésorier ; G. T. Dostaler, bibliothécaire.

Et, sur motion de M. Emard, secondé par M. Cassegrain, MM. U. E. Archambault, H. E. Martineau, H. T. Chagnon, D. Bourbonnière, J. B. Priou et H. Bellerose furent nommés conseillers.

M. J. E. Roy fit ensuite une lecture ayant pour titre : "L'Irlande." Cette lecture fut suivie de la discussion suivante : "De toutes les grammaires françaises en usage dans ce pays, spécialement celles de *Bonneau*, des *Frères*, *Julien* et *Poitevin*, quelle est celle qui répond le mieux aux besoins de nos écoles ?"

M. Emard ouvrit la discussion par quelques remarques générales sur ces grammaires et sur l'étendue du sujet. Il parla en faveur de la grammaire des Frères, de son usage répandu dans presque toutes nos écoles, et ajouta que le style en est approprié à l'intelligence des enfants, avantage qui, à son avis, se rencontre rarement dans les autres grammaires, surtout dans celle de *Poitevin*, dont la rédaction est trop relevée.

M. l'inspecteur Caron, MM. Martineau, Bourbonnière, Priou, se prononcèrent également en faveur de la grammaire des Frères.

M. Archambault fit une analyse succincte des grammaires susdites, dans laquelle il fit remarquer ce que chacune d'elles offre d'avantageux. Il n'hésita pas à se prononcer pour la grammaire de *Poitevin*, qu'il regarda comme le code de la langue française, et exprima son désir de le voir adopter par le Conseil de l'Instruction Publique.

M. Boudrias fut de l'opinion de M. Archambault.

M. l'abbé Verreau prit aussi part à la discussion, et dit que toutes ces grammaires sont le fruit d'études sérieuses. Il préfère cependant celle de *Poitevin*. Cette grammaire, dit-il, est le résultat d'un grand nombre d'années d'enseignement, et reçut l'approbation du Conseil de l'Instruction Publique en France ; de plus, se divisant en trois parties, la *Grammaire du Premier Âge*, très-élémentaire sans doute, mais présentant un tout ; la *Grammaire Élémentaire*, répétant les mêmes règles, mais avec plus de développements, et enfin la *Grammaire Complète*, que l'on peut regarder comme la philosophie de la Grammaire, ce cours se trouve parfaitement d'accord avec ce principe de logique et de pédagogie, que l'on doit toujours procéder du simple au composé. Il démontra en même temps l'excellence des grammaires graduées, parce que à force d'être répétées, les principes se gravent plus profondément dans la mémoire. Il parla de la nécessité de continuer cette discussion, des moyens d'en tirer le plus grand parti possible. Avant de terminer son discours, M. le Principal jeta un coup d'œil sur les modifications à apporter dans les systèmes d'éducation. Il examina successivement ceux qui sont suivis en France, en Angleterre, en Italie, aux États-Unis, en ce qu'ils ont de défectueux sous le double rapport de la religion et de la morale, base de toute éducation ; et ajouta qu'on ne doit jamais séparer l'instruction de l'éducation. Il finit par quelques réflexions sur l'influence que l'instituteur exerce sur les générations.

Après cette discussion, M. Longtin fit un discours sur le Sang. Il parla des principes constitutifs de ce liquide, des procédés employés pour les reconnaître et les séparer les uns des autres, des deux parties essentielles du sang, le sérum et les globules ; du nombre, du volume, des formes variées de ces globules ; des diverses couleurs qu'ils affectent chez les différents êtres de l'échelle animale, couleurs qu'ils communiquent au sang, des propriétés coagulables du sang, et enfin des causes qui en accélèrent ou en retardent la coagulation.

Proposé par M. Archambault, secondé par M. Bellerose :

Qu'un vote de remerciement soit voté à M. l'abbé Verreau, à MM. Caron et Grondin, pour avoir assisté à cette conférence, et pour les bons avis qu'ils ont bien voulu nous donner.

Adopté à l'unanimité.

Il fut de plus résolu que le même sujet de discussion ci-haut désigné serait de nouveau discuté à la prochaine conférence.

M. Boudrias voulut bien s'inscrire comme devant préparer un travail spécial sur cette discussion.

MM. A. Dulpé, M. Guérin, C. Gélinas, J. E. Labonté et H. R. Martineau furent nommés pour faire des lectures à la prochaine conférence.

Enfin, sur motion de M. Boudrias, secondé par M. Cassegrain, la séance fut ajournée au dernier vendredi du mois d'août prochain, à 9 heures de l'avant-midi.

J. O. CASSEGRAIN,  
Secrétaire.

## Extraits des Rapports de MM. les Inspecteurs d'École, pour les années 1861 et 1862.

(Suite et fin.)

Extrait du Rapport de M. l'Inspecteur DORVAL.

25. *St. Norbert*.—Sur les trois écoles de cette municipalité, une seule a fait des progrès et encore n'est-ce que comparativement à son passé : c'est l'école du Chemin-du-Lac. Les deux autres écoles, dirigées nonchalamment, vont de même. La paroisse est bien pauvre, mais elle me paraît aussi bien apathique.

27. *St. Mélanie d'Aillebout*.—Cette municipalité a, cette année, un nouvel arrondissement, formé d'une mission dans les montagnes (*St. Béatrice*) : je n'ai pu le visiter encore. M. Jérôme Robillard, qui a un diplôme d'école modèle, dirige avec zèle et habileté son école, qui compte 101 élèves et qui peut passer à bon droit pour une école modèle ; car, outre les branches ordinaires aux écoles élémentaires, il y enseigne encore la géométrie, l'usage des globes, le dessin linéaire et l'analyse logique. Malheureusement, je suis loin d'en dire autant des autres écoles de la municipalité : la plupart sont de tristes écoles élémentaires, dénuées de tout. Dans les montagnes, où il y a trois de ces écoles, les parents sont pauvres et n'y envoient pas leurs enfants.

28. *St. Elizabeth*.—L'école de la Côte Ste. Rose est bien médiocre ; celle de la Côte Ste. Emélie a donné d'assez bons résultats, quoique les enfants n'y soient pas assidus et soient bien jeunes ; sur 53 élèves présents à mon examen, le plus âgé n'avait que 12 ans : ceci donne la mesure du temps qu'on laisse les enfants fréquenter les écoles. L'académie de filles et l'école de garçons, sous la conduite des Religieuses de la Providence, progressent également. L'école de la Côte St. Martin va assez bien, eu égard au jeune âge des enfants. A part de l'écriture, celle de St. Pierre n'a fait aucun progrès sensible.

29. *Lachenaie*.—J'ai été assez satisfait, à l'école No. 3, des progrès en lecture. Par suite de difficultés survenues entre l'instituteur du No. 1 et les contribuables, difficultés dont j'ai prévenu les commissaires de chercher la cause afin d'y obvier, je n'ai trouvé à cette école que 20 élèves sur 68 inscrits. L'examen que j'ai fait subir à ceux-là a été assez satisfaisant.

30. *St. Paul l'Ermité*.—Ses trois écoles sont bien conduites, et les examens ont été généralement satisfaisants. Les écoles Nos. 1 et 2 méritent une mention pour le travail des maîtres qui les dirigent.

31. *St. Sulpice*.—Les enfants assistent à l'école très-irrégulièrement dans l'arrondissement No. 1. Sur 62 inscrits, la moyenne des assistants dépasse rarement 25. Le maître est capable. L'arrondissement No. 2 va bien, l'instituteur est actif et zélé. Je regrette que les *Hes-Bouchard* soient sans école sous contrôle ; car il y a un bon nombre d'enfants privés d'instruction. Il y a cependant, me dit-on, une école indépendante soutenue par un habitant.

32. *Lanoré*.—Les commissaires ont formé un nouvel arrondissement qui vient d'ouvrir une école. Il n'y a aucun progrès sensible au No. 4 ; des enfants qui sont à l'école depuis 5 à 6 ans savent à peine lire passablement. Aussi n'y sont-ils pas assidus. L'école des filles a aussi peu fait. L'école des garçons (No. 1) a subi un examen satisfaisant. L'école du bas de la Grande-Côte est passable, ainsi que celle du rang du Bois-d'Autray.

33. *St. Ignace*.—Mlle. Carrier y tient l'unique école de cette petite municipalité, et réussit bien. N'ayant pu voir le secrétaire lors de mes dernières visites, les chiffres de ce que la municipalité fournit sont forcément, dans mes tableaux, une répétition de ceux de l'année dernière.

34. *St. du-Pads*.—J'ai été assez satisfait des progrès des enfants et de leur assiduité à l'école. De même que pour l'île St. Ignace et pour les mêmes raisons, les chiffres du montant fourni par les contribuables sont empruntés aux statistiques de l'an dernier.

35. *Chertsey*.—Les institutrices, surtout celle du No. 1, sont bien capables : toutes deux paraissent dévouées et s'attirer l'estime des contribuables, ce à quoi leurs prédécesseurs n'avaient point réussi. Je n'ai rien de nouveau à ajouter à ce que j'ai déjà dit sur cette municipalité. On a l'air d'y faire tout ce qu'on peut.

Extraits des Rapports de 1862.

J'ai fait, dans mes rapports précédents, des observations générales sur ce qui m'a paru être les obstacles à de meilleurs succès, et ces obstacles ne sont pas de nature à disparaître tout d'un coup.

Le petit tableau suivant fait voir une partie des progrès qui se sont opérés dans le district de M. Dorval, depuis un an seulement :

	Nombre de municipalités.	Nombre d'écoles en opération sous contrôle.	Nombre d'élèves des écoles élémentaires.	Ecoles supérieures de garçons.	Nombre d'élèves.	Ecoles supérieures de filles.	Nombre d'élèves.	Nombre d'élèves des convents.	Ecoles indépendantes.	Nombre d'élèves.	Total des élèves de toutes sortes d'institutions.
1861.	38	165	8948	5	200	3	71	525	4	97	10431
1862.	40	169	9369	8	672	9	831	686	9	158	11296
Augmentation.	2	4	421	3	472	6	760	161	5	61	865

En 1861, le district de M. Dorval renfermait 17 bibliothèques publiques ayant 5755 volumes ; aujourd'hui, le nombre des bibliothèques est de 19 et le nombre de volumes s'élève à 6475. L'augmentation est donc de 2 et chaque bibliothèque compte, en moyenne, 311 volumes.

Extrait du Rapport de M. l'Inspecteur C. GERMAIN.

CONTÉS DE LAVAL, TERREBONNE, DEUX-MONTAGNES, ET PARTIE D'AR-GENTEVILLE.

J'ai la satisfaction de soumettre à votre considération une continuation de progrès pour l'année qui vient de s'écouler ; le nombre des municipalités a augmenté avec le nombre des écoles et celui des enfants les fréquentant.

Je suis heureux de pouvoir dire que toutes les difficultés survenues dans la régie et l'administration des écoles de mon district ont été réglées de manière à satisfaire toutes les parties intéressées : il m'en a coûté, il est vrai, beaucoup de pas et de démarches ; mais les résultats ont été assez consolants pour me faire oublier ces contre-temps.

Le nombre de municipalités en 1861 est de 40, donnant 1 d'augmentation sur les deux dernières années. Le nombre d'arrondissements est de 115 ; augmentation de 6 sur l'année 1859, et 1 sur l'année 1860. Maisons d'école, 102 ; augmentation de 9 sur 1859 et de 7 sur l'année dernière. Ecoles sous contrôle, 128 ; augmentation de 8 sur 1859 et de 3 sur 1860. Ecoles élémentaires, 109 ; augmentation de 7 sur 1859 et de 4 sur 1860. Le nombre des élèves fréquentant les divers collèges a augmenté aussi de 71 sur 1859 et de 8 sur 1860. Les nombre total de tous les élèves fréquentant les diverses institutions d'éducation est de 7241, donnant une augmentation de 483 sur l'année 1859 et de 95 sur l'année dernière. Elèves apprenant la lecture courante, 2482 ; augmentation de 90 sur 1859 et de 32 sur l'année dernière. Elèves lisant bien, 3035 ; augmentation de 525 sur 1859 et de 292 sur l'année dernière. Elèves apprenant les règles composées, 1759 ; augmentation de 167 sur 1859 et de 47 sur 1860. Tenue des livres, 263 ; augmentation de 99 sur 1859 et de 78 sur l'année dernière. Géographie, 1393 ; augmentation de 15 sur 1859, et de 49 sur 1860.

Je soumetts encore à votre considération un tableau des instituteurs et des institutrices ayant des brevets d'écoles modèles et d'écoles élémentaires. (Je ne comprends pas les instituteurs religieux, ni les professeurs dans les collèges), avec la moyenne de leur âge et salaire. Dans mon district d'inspection, il y a 26 hommes, 9 femmes et 84 filles (total, 119) qui enseignent. Il y a 9 hommes pourvus de certificats pour enseigner dans les écoles modèles ; 12 hommes, 8 femmes et 81 filles ont des certificats de capacité pour enseigner dans les écoles élémentaires ; 10 autres instituteurs et institutrices, dont 3 appartiennent aux écoles dissidentes, sont sur le point de se pourvoir de brevets de capacité. Un instituteur et 50 institutrices sont âgés de 18 à 20 ans, 5 instituteurs et 33 institutrices de 20 à 25 ans ; 3 instituteurs et 7 institutrices, de 25 à 30 ans ; 8 instituteurs et 5 institutrices de 30 à 40 ; 4 instituteurs et 1 institutrice de 40 à 50 ans, et 2 institutrices de 50 à 60 ans. Dans la paroisse de St. Vincent-de-Paul, le plus haut salaire accordé aux instituteurs est de \$300, et le plus bas salaire \$200 ; aux institutrices, plus haut salaire, \$142 ; plus bas, \$110. Dans la paroisse de St. Martin, salaire le plus élevé aux institutrices, \$172, et le moins élevé, \$96. Dans la paroisse de Ste. Rose, plus haut salaire aux instituteurs, \$400, plus bas, \$166 ; aux

institutrices, plus haut salaire, \$160, et plus bas, \$100. Dans la paroisse de St. François-de-Sales, plus haut salaire aux instituteurs, \$168, aux institutrices, \$120 ; plus bas, \$56. Dans la paroisse de Terrebonne, aux institutrices, plus haut salaire \$120, plus bas, \$104.

Dans la paroisse de Ste. Anne, salaire des instituteurs, \$208 ; des institutrices, salaire le plus élevé, \$120 ; plus bas, \$48.

Dans la municipalité de New Glasgow, aux instituteurs, le plus haut salaire, \$200 ; plus bas, \$120 ; aux institutrices, le plus haut salaire, \$120 ; plus bas, \$80.

Dans Ste. Thérèse, salaire de l'instituteur, \$184 ; plus haut salaire aux institutrices, \$120 ; plus bas, \$104.

Dans St. Janvier, instituteur, \$200, et les institutrices, \$84 à \$64.

Dans St. Jérôme, instituteurs, \$500 à \$100 ; institutrices, \$120 à \$100.

Dans Ste. Adèle, instituteur, \$200.

Dans St. Sauveur, instituteur, \$180.

Dans Abercrombie, instituteur, \$140.

Dans St. Raphaël, institutrices, \$160 à \$120.

Dans St. Eustache, institutrices, \$160 à \$72.

Dans St. Joseph, institutrices, \$160 à \$140.

Dans St. Benoît, instituteur, \$200, et institutrices, \$120 à \$100.

Dans St. Placide, instituteurs, \$280, et institutrices, \$96 à \$92.

Dans St. Hermas, instituteur, \$320, et institutrice, \$108.

Dans Ste. Scholastique, instituteurs, \$350 à \$200, et institutrices, \$114 à \$96.

Dans St. Augustin, institutrices, \$540 à \$80.

Dans St. Colomban, instituteurs, \$180 à \$160.

Dans St. Canut, instituteur, \$180, et institutrices, \$120 à \$72.

Dans Ste. Angélique, institutrice, \$120.

Après ce résumé, je me permettrai de vous soumettre quelques observations sur les diverses institutions d'éducation qui se trouvent dans mon district d'inspection, ainsi que quelques considérations particulières sur les écoles.

Les paroisses composant mon district, quoique peu peuplées, possèdent néanmoins le plus grand nombre de collèges et d'institutions d'éducation supérieure ; tous prospèrent et progressent.

Celui de Ste. Thérèse de Blainville, dont la réputation est au-dessus de tout éloge, est au rang des meilleures institutions classiques de première classe : il a été fréquenté dans le cours de l'année par 185 élèves.

Celui de Terrebonne acquiert tous les jours de l'importance ; ses classes sont suivies par 272 élèves, y compris la classe préparatoire. Le cours est maintenant le même que celui des grands collèges classiques.

Les religieuses des convents enseignants sont d'excellentes institutrices.

Les écoles modèles sont généralement très-bien tenues, et toutes à la hauteur de leur position. Parmi les instituteurs qui en ont la direction, plusieurs sont d'un mérite plus qu'ordinaire, et ont su acquérir, par leurs connaissances et leurs talents, l'estime et la considération de tous les gens de bien.

Les progrès des écoles élémentaires, quoiqu'un peu moins sensibles à cause du plus grand nombre de difficultés à surmonter, avancent aussi dans une proportion assez satisfaisante ; plusieurs localités font de grands efforts pour bâtir de nouvelles maisons d'école : je citerai, entre autres, la paroisse de Ste. Anne, qui en a bâti trois dans le cours de l'année.

Sur ma recommandation, six institutrices ont été congédiées pour cause d'incapacité, et deux autres pour d'autres raisons.

Les écoles des paroisses de St. Vincent-de-Paul, St. François-de-Sales, St. Joseph, St. Augustin, St. Jérôme, Abercrombie, Ste. Scholastique, Ste. Anne, St. Raphaël et St. Hermas sont, en général, progressives.

La paroisse de St. Martin étant divisée en autant de municipalités que d'arrondissements, les écoles y gagneraient sous une seule et même administration.

Les écoles du village de Ste. Rose sont très-bien tenues ; mais celles des concessions sont en général d'un mérite secondaire.

Le zèle des habitants des concessions de la paroisse de Terrebonne, pour faire instruire leurs enfants, a forcé les commissaires d'établir une nouvelle école. J'ai tout lieu d'espérer qu'il en résultera un plus grand bien.

Les divers changements qui ont eu lieu dans le personnel des écoles des paroisses de Ste. Thérèse, New Glasgow, St. Benoît, St. Placide, St. Colomban, St. Canut et Ste. Angélique ont eu l'effet de retarder les progrès de cette année et de ralentir le zèle des enfants.

Tant que la paroisse de St. Janvier ne fera pas plus d'efforts qu'elle ne le fait pour offrir de meilleurs salaires aux instituteurs, il ne sera pas possible d'espérer de grandes améliorations dans la tenue de ses écoles. Je dois dire pourtant que l'école du village est recom-

mandable et répond d'une manière satisfaisante aux besoins de l'endroit.

Extraits des rapports de 1862.

M. Germain fait remarquer que les instituteurs capables sont plus nombreux que par le passé et qu'ils sont mieux rétribués.

Le tableau suivant fait voir les progrès opérés dans le district d'inspection de M. Germain, depuis 4 ans.

TABLEAU comparatif des progrès, pour les années 1859, 1860, 1861 et 1862.

	1859	1860	1861	1862
Nombre de municipalités.....	44	44	45	46
Nombre d'arrondissements.....	109	114	115	115
Nombre de maisons d'école.....	93	95	102	103
Nombre d'écoles sous contrôle.....	120	125	128	128
Nombre d'écoles élémentaires.....	102	105	109	106
Nombre d'élèves.....	4668	4998	4897	5128
Nombre d'écoles modèles.....	8	8	7	10
Nombre d'élèves.....	616	479	687	728
Nombre d'écoles dissidentes.....	3	4	5	5
Nombre d'élèves.....	62	110	103	82
Nombre de collèges.....	4	4	5	4
Nombre d'élèves.....	374	628	638	596
Nombre de couvents.....	8	8	8	8
Nombre d'élèves.....	758	851	824	782
Nombre d'écoles indépendantes.....	4	3	3	3
Nombre d'élèves.....	82	80	92	99
Nombre total des élèves.....	6758	7146	7241	7469
Elèves apprenant la lecture courante.....	2392	2450	2482	2236
Lisant bien.....	2570	2743	3035	3253
Apprenant les règles simples.....	1427	1523	1509	1538
Apprenant les règles composées.....	1592	1712	1759	1656
Apprenant la tenue des livres.....	1779	1798	1711	2010
Apprenant la géographie.....	1378	1344	1393	1915
Apprenant la grammaire française.....	2156	2272	2138	2231
Apprenant la grammaire anglaise.....	283	529	465	534
Apprenant l'analyse.....	1851	1800	1736	1724
Apprenant le style épistolaire.....	370	473	170	184
Apprenant le dessin.....	132	93	157	155
Apprenant l'histoire.....	1567	1213	1232	1210

Extrait du Rapport de M. l'Inspecteur ROULEAU.

POPULATION CATHOLIQUE DES COMTÉS D'OUTAOUAIS ET DE PONTIAC.

Malgré des difficultés en grand nombre, j'ai pu, cependant, visiter toutes les écoles de mon district, à l'exception de quelques-unes qui se trouvaient fermées lors de mon passage, et de quelques autres auxquelles il m'a été impossible d'avoir accès, par rapport au mauvais état des chemins.

Il y a, dans ce district d'inspection, 17 municipalités, 57 arrondissements, 47 maisons d'école, 37 écoles en opération sous le contrôle des commissaires. Il y a 2 académies, 3 écoles modèles et 35 écoles élémentaires. Toutes ces institutions d'éducation sont fréquentées par 2056 élèves.

Il y avait 33 instituteurs et institutrices munis de diplômes, et 6 n'en avaient pas; mais quelques-uns de ces derniers ont subi leur examen depuis cette époque et les ont reçus.

Le salaire des instituteurs est, en moyenne, d'environ \$216, et celui des institutrices, \$100, leur pension comprise.

Si l'on considère la grande population catholique de ce district, on s'apercevra facilement que les écoles ne sont pas encore ce qu'elles devraient être; mais cela s'explique de la manière suivante: 1o, un huitième de la population de ces deux comtés n'est pas stable; 2o, la plupart des établissements sont encore nouveaux, et leur pauvreté ne leur permet pas de supporter un nombre suffisant d'écoles; 3o, la rareté des instituteurs capables d'enseigner l'anglais et le français fait que plusieurs townships, où la population est mêlée de Canadiens et d'Irlandais, préfèrent ne pas avoir d'école plutôt que de voir leurs enfants obligés d'apprendre exclusivement l'une des deux langues.

Je me suis efforcé de régler toutes les difficultés qui existaient entre les commissaires et les contribuables, et j'ai réussi, en partie. J'ai aussi conseillé à tous les commissaires de mon district de s'adresser aux écoles normales pour se procurer des instituteurs. Déjà, je crois, plusieurs ont suivi ce conseil.

Les commissaires, en général, font tous leurs efforts pour encourager l'éducation dans les écoles qui se trouvent sous leur contrôle;

mais il serait à désirer que les parents des enfants secondassent ces nobles efforts. J'ai remarqué beaucoup d'apathie parmi ces derniers dans plusieurs endroits de mon district. Cependant, dans plusieurs municipalités pauvres, telles que Sheen, St. André-Avellin, Waltham et Mansfield, et l'Isle du Calumet, l'on fait de grands sacrifices pour se procurer de bons maîtres.

C'est un examen succinct de chaque municipalité.

1. *Sheen*.—Deux écoles sont en opération dans cette municipalité. Celle du No. 1 a une institutrice qui manque d'expérience. Celle du No. 2, sous la direction de M. Frawley, est habilement conduite. Sur 60 enfants fréquentant ordinairement ces deux écoles, il n'y en avait que 25 le jour de ma visite.

2. *Chichester*.—Cette municipalité renferme deux écoles. L'une n'est ouverte que depuis quinze jours, et n'a pas encore le matériel nécessaire, de sorte que je n'en puis rien dire. L'autre est fermée depuis quelque temps, par rapport à certaines difficultés survenues entre les contribuables au sujet du site de la maison d'école; mais elle sera ouverte dans quelques jours.

Une autre nouvelle école, située dans l'arrondissement No. 3, fonctionnera prochainement.

3. *Isle-des-Allumettes*.—Il y a maintenant 4 écoles en opération dans cette municipalité. Celles des Nos. 3, 4 et 9 ne sont pas très-bien dirigées; car les maîtres qui y enseignent manquent de méthode; mais celle du *Chapeau*, sous la direction de M. Jeremiah Gallivan, mérite une mention honorable; elle est, sans aucun doute, l'école la mieux conduite et la plus avancée de mon district. M. Gallivan a un diplôme d'école modèle.

4. *Waltham et Mansfield*.—L'école de l'arrondissement No. 2, dont les élèves sont presque tous Franco-Canadiens, n'a pas fait des progrès satisfaisants, grâce au manque d'assiduité de la part des enfants. Celle du No. 4 est assez bien conduite; cependant, quoique le maître soit très-dévoué, il manque de méthode. Les enfants ne sont pas très-bien pourvus de livres. L'école No. 1 est fermée; elle doit rouvrir ses classes dans quelques jours. Il est dû un montant assez élevé aux instituteurs: c'est pour cette raison que cette dernière école a été fermée; car le maître, ne pouvant être payé, a poursuivi les commissaires. Les comptes du secrétaire-trésorier laissent beaucoup à désirer sous le rapport de l'ordre.

5. *Isle-du-Calumet*.—Il n'y a que deux écoles en opération dans cette municipalité. Ces deux écoles sont assez bien tenues, malgré l'assistance irrégulière des enfants. L'école No. 6 est fermée, faute de maître. Les cultivateurs de cette localité sont très-peu portés pour l'éducation de leurs enfants.

Il semble que, quoiqu'ils soient très-pauvres, s'ils faisaient un peu plus de sacrifices, ils posséderaient un plus grand nombre d'écoles, sur un meilleur pied.

6. *Portage-du-Fort*.—Il n'y a dans ce village qu'une école catholique, qui est habilement tenue par M. Ledgwood, élève de l'école normale de Toronto. Le matériel de l'école est suffisant pour le grand nombre d'élèves qui la fréquentent; mais, là comme presque partout ailleurs, l'instituteur se plaint du manque complet de cartes géographiques.

7. *Onslow*.—Les 2 instituteurs de cette municipalité sont habiles et dévoués, et leurs écoles prospères.

8. *Aylmer*.—L'état de l'éducation dans cette municipalité ne laisse rien à désirer. M. Donnelly, élève de l'école normale Laval, qui a la conduite de l'académie, se distingue par son zèle; il fait certainement honneur à l'institution qui l'a formé. Mlle. Lapière, qui est chargée de l'école des filles, s'acquitte aussi très-bien de sa tâche.

Je dois aussi faire remarquer que les comptes du secrétaire-trésorier, M. Bourbeau, sont tenus avec beaucoup d'ordre et d'intelligence. La loi des écoles est aussi très-bien observée par les commissaires, qui ne négligent rien pour l'avancement de l'éducation dans ce village.

9. *Wakefield*.—Il n'y a qu'une école catholique indépendante dans ce township. La plupart des habitants ne m'ont pas paru disposés à vouloir se mettre sous le contrôle des commissaires; mais j'ai lieu de croire que cet obstacle aura disparu lors de ma prochaine visite.

10. *Masham*.—Deux écoles catholiques sont établies dans cette municipalité; il y en a une qui ne fonctionne pas, car les commissaires étaient à en faire réparer la maison d'une manière convenable; l'autre est assez bien tenue par madame Groux.

11. *Hull*.—Deux écoles catholiques sont établies dans cette municipalité. Il n'y en a qu'une en opération. Cette école laisse encore beaucoup à désirer sous le rapport de la bonne conduite des enfants et de leur politesse. L'autre école n'est fermée que temporairement.

12. *Waterloo*.—Ce village ne possède qu'une école sous la conduite

de M. Droin ; mais le trop grand nombre d'enfants qui la fréquentent fait que les progrès ne sont pas aussi bons qu'on pourrait le souhaiter. Il faut espérer que bientôt on établira une autre école pour les filles.

13. *Templeton*.—Il y a trois écoles catholiques dans cette municipalité. Elles sont toutes trois assez médiocres, et les institutrices qui les conduisent ne sont pas suffisamment capables.

14. *Buckingham*.—Cette grande municipalité a sept écoles catholiques en opération, y compris l'académie. On a réuni les deux écoles élémentaires du village à l'académie. Cette dernière, sous la conduite de M. Fitzgerald, ne fonctionne pas aussi bien qu'on pourrait le désirer, et cela à cause de l'apathie des parents qui n'envoient leurs enfants à l'école que quand ils le jugent à propos. Les autres écoles sont tenues passablement.

15. *Lochaber*.—Cette municipalité possède trois écoles, tenues et conduites avec habileté par trois instituteurs capables.

16. *Ste. Angélique*.—L'école No. 2 est très-bien dirigée par madame Cauvin. Cette maison d'école est, de toutes celles de mon district, la mieux pourvue des objets nécessaires, comme cartes, tableaux, etc. La plupart des commissaires de ce village sont zélés, et la loi des écoles est strictement observée par eux et le secrétaire-trésorier, M. McCoy. L'école No. 1 est fermée, mais elle doit s'ouvrir bien tôt car l'institutrice était attendue de jour en jour, lors de ma visite.

17. *St. André-Avelin*.—Malgré la grande pauvreté de cette municipalité, M. le Curé et les commissaires ont trouvé moyen d'avoir quatre écoles en opération, qui sont généralement bien conduites. M. Piché, élève de l'école normale Jacques-Cartier, enseigne dans l'école modèle, et quoiqu'il ne dirige cette école que depuis quelques semaines, il s'est déjà distingué par sa bonne méthode d'enseignement et la discipline qu'il fait observer à ses élèves.

18. *Notre-Dame-de-Bonsecours*.—Les deux écoles de cette municipalité sont habilement conduites par deux institutrices. On s'aperçoit facilement que la population de cette paroisse comprend toute l'importance de l'éducation de ses enfants, car ces derniers assistent très-régulièrement à l'école. Les comptes du secrétaire-trésorier, M. Taillefer, sont tenus avec beaucoup d'ordre et d'intelligence.

Extraits des rapports de 1862.

M. Rouleau fait d'abord observer que les récompenses qu'il a distribuées l'hiver dernier (saison où il peut parcourir son district en voiture) ont produit le meilleur effet sur l'esprit des élèves et ont éveillé en eux un sentiment bien vif d'émulation.

"Je signalais, dans mon dernier rapport, le manque d'assiduité de la part des élèves comme un des obstacles les plus difficiles à surmonter. Dans le comté de l'Outaouais, cet obstacle a grandement diminué. Il n'en a pas été ainsi dans le comté de Pontiac, où la petite vérole a retenu un très grand nombre d'enfants à la maison pendant la plus grande partie de l'année.

"La plupart des commissaires d'école s'efforcent de remplir leurs devoirs exactement ; mais, ici comme ailleurs, il y a des exceptions. "Les instituteurs sont passablement capables, sauf quelques-uns qui n'ont de l'instituteur que le nom."

M. Rouleau se plaint de ce que les Bureaux d'Examineurs ont accordé autrefois des diplômes à des instituteurs et à des institutrices qui n'avaient certainement pas la capacité nécessaire pour enseigner avec efficacité.

Dans l'espace de quelques mois, il s'est opéré des progrès bien satisfaisants dans le district de M. Rouleau. Il a été érigé quatre nouvelles municipalités, et trois autres qui ne fonctionnaient plus ont été réorganisées.

M. Rouleau se plaint à reconnaître que ces succès sont dus en grande partie à l'appui que lui ont prêté le Rév. Père Delâge, les Révérends Lynch, Michel, Brunet, Gay et Chaine, curés.

M. l'inspecteur se déclare généralement satisfait de la manière dont les secrétaires-trésoriers tiennent leurs comptes. Ceux qui n'ont pu présenter des états de comptes satisfaisants, ont été avertis d'y mettre ordre pour la prochaine visite, sans quoi ils s'exposent à des désagréments.

Voici ce que dit M. Rouleau en terminant son dernier rapport de 1862 :

"Lors de ma dernière visite, un grand nombre d'écoles étaient sur le point de s'ouvrir, et j'espère que, dans mon prochain rapport, je pourrai y mentionner plusieurs nouvelles écoles en opération.

"Malgré le peu de ressources des habitants de ces deux comtés, il s'est fait des sacrifices réels en faveur de l'éducation primaire, et j'y vois là une marque certaine qu'on commence à comprendre l'importance des écoles, pour lesquelles on semblait si indifférent, il y a quelques années."

Extrait du Rapport de M. l'Inspecteur HAMILTON.

POPULATION PROTESTANTE DES COMTÉS D'OUTAOUAIS ET DE PONTIAC.

M. Hamilton, qui a été nommé inspecteur vers la fin des premiers six mois de 1861, n'a pu transmettre un rapport complet sur les écoles qu'il est chargé de visiter. Le mauvais état des chemins de cette partie de la province et la maladie ne lui ont permis de voir qu'une partie des municipalités de son district d'inspection.

"Dans les municipalités que j'ai pu visiter, dit M. Hamilton, je me suis surtout appliqué à mettre les affaires scolaires plus en harmonie avec les exigences de la loi. Dans plusieurs endroits, je n'ai trouvé aucune organisation, rien de régulier. J'ai lieu de croire que mes suggestions seront fidèlement écoutées."

M. Hamilton doit visiter prochainement toutes les municipalités qui composent son district d'inspection.

Extraits des Rapports de l'année 1862.

Le district d'inspection de M. Hamilton progresse bien lentement, tandis que celui de M. Rouleau fait des progrès rapides.

Il n'y a encore que 15 municipalités dans ce district : elles sont subdivisées en 63 arrondissements. Il y a 48 écoles en opération et placées sous le contrôle des commissaires. Le nombre d'écoles élémentaires est de 61. Il y a, en outre, 1 école primaire supérieure de garçons et 1 école primaire supérieure de filles. Sur ces 63 écoles, 11 sont des écoles dissidentes. Il se trouve encore 3 académies ayant 165 élèves

Le nombre d'élèves fréquentant les institutions d'éducation de tout genre est de 2499, formant une moyenne de près de 38 élèves pour chaque école.

Le district de M. Rouleau, avec 51 institutions d'éducation de tout genre, a 2166 élèves, ce qui donne une moyenne de près de 43 élèves par école.

Le nombre d'élèves lisant depuis A. B. C. jusqu'à la lecture courante 401 ; lisant couramment, 858 ; lisant bien, 1240 ; écrivant, 1340 ; apprenant l'arithmétique simple, 1262 ; apprenant l'arithmétique composée, 775 ; apprenant la tenue des livres, 172 ; apprenant l'orthographe, 1772 ; apprenant la géographie, 497.

Nous remarquons avec peine qu'il ne se trouve pas un seul élève dans le district de M. Hamilton qui apprenne la grammaire française, tandis que 626 élèves apprennent la grammaire anglaise.

Il y a 24 élèves qui apprennent l'analyse et la grammaire raisonnée. Il y a encore 5 instituteurs et 2 institutrices qui n'ont point de diplôme.

Le minimum du salaire des instituteurs est de \$100, et le maximum, \$500.

Le minimum du salaire des institutrices est de \$72 ; le maximum est de \$300.

(Fin.)

Petite Revue Mensuelle.

Le grand complot fénién a enfin éclaté, et l'espace qui s'est écoulé depuis notre dernière chronique a presque tout été rempli des faits et gestes de ces nouveaux carbonari.

La grandeur du danger que nous avons pu courir, la mesure de sécurité qui nous reste pour l'avenir sont presque renfermées dans cette seule question : Jusqu'à quel point le gouvernement américain est-il décidé à maintenir le respect dû aux lois de neutralité ?

Tout en admettant que dans les circonstances difficiles où ils se sont trouvés, M. Johnson et M. Seward ont mis en usage l'ancien adage *Festina lente*, on ne saurait nier toutefois que leur intervention n'ait été efficace et qu'elle n'ait épargné à cette province beaucoup de sang et d'argent. Maintenant le gouvernement des Etats-Unis persévérera-t-il dans cette voie dans toutes les circonstances ? Le peu de sensation que la nouvelle de l'invasion féniénne paraît avoir causé en Angleterre, serait-elle due à des assurances que le gouvernement britannique aurait reçues de celui de Washington ou à des informations sur la véritable valeur du mouvement fénién plus complètes que celles que nous pouvons posséder ici ? Ou bien cela résulte-il uniquement de l'indifférence causée par le peu d'importance relative que l'on attache aux colonies dans ce moment de crise européenne ?

Quoiqu'il en soit, il est difficile de peindre la surprise et l'indignation qui se sont manifestées d'un bout à l'autre de la province, à la première nouvelle de l'invasion. On ne pouvait croire à tant d'audace et à une aussi honteuse violation du droit des gens.

C'était le vendredi, premier juin, vers deux heures du matin, que, les uns disent deux mille, d'autres quinze cents Féniens traversaient la rivière Niagara, près de Buffalo, et s'emparaient d'un village qui porte le nom pompeux de Fort-Erié. Avant midi, le même jour, le télégraphe avait répandu cette nouvelle jusqu'aux extrémités du pays. Le lendemain, O'Neil, le chef, et la plus grande partie de sa bande, se dirigeaient, à la

pointe du jour, vers Port Colborne. Dès la veille, deux corps de troupes étaient partis de deux directions différentes et devaient faire leur jonction avant d'attaquer l'ennemi. L'un de ces corps, venu de Forest, était commandé par le Colonel Booker, et se composait uniquement de volontaires de Toronto et d'Hamilton. L'autre, venant de l'est, se composait par la plus forte partie de réguliers, et était commandé par le Colonel Peacock, du 166<sup>e</sup> régiment. Le malheur a voulu que le premier corps ait rencontré seul les Fénians à Ridgeway. L'action engagée prématurément se termina au désavantage de nos troupes, qui durent retraiter avec six morts et 40 blessés, dont quelques-uns ont succombé depuis. Les Fénians avaient eux aussi fait des pertes assez considérables et se retirèrent de leur côté, afin de n'être point surpris par les forces qu'ils savaient être en marche. De sorte que cette affaire se termina par une double retraite. On a porté plusieurs accusations contre le Col. Booker, mais à tout événement les volontaires se sont conduits avec courage et une sympathie bien méritée s'est fait voir dans tout le pays pour les victimes de cette première bataille, parmi lesquelles se trouvaient plusieurs élèves de l'Université de Toronto.

En même temps on publiait que de formidables masses de Fénians se formaient sur divers points de la frontière; que Cornwall, poste important à cause de nos canaux; Prescott, tête du chemin de fer qui conduit à la nouvelle capitale; Beaubarnais, sur le canal de ce nom au sud du St.-Laurent; St. Jean, ville près de la frontière reliée directement avec Montréal par un chemin de fer, étaient également menacés. Toutes ces nouvelles se répandaient en même temps que celle du combat de Ridgeway. Le dimanche 3 juin, jour fixé pour la grande procession de la Fête-Dieu dans les villes et les villages du Bas-Canada, l'anxiété publique était à son comble. La cérémonie n'en fut pas moins solennelle et empreinte, à Montréal surtout, d'une majesté toute particulière que lui donnaient les circonstances. La procession fut souvent traversée dans son parcours par des cavaliers de escorte des guides porteurs de messages et d'ordonnances militaires. On remarquait le nombre et la tenue imposante des différentes confréries irlandaises rangées sous leurs diverses bannières, et priant paisiblement le Dieu des armées, tandis qu'un si grand nombre de leurs compatriotes venaient nous apporter l'agitation et le danger, tout en se couvrant du zèle de la religion et de la nationalité. Déjà une très-grande partie des volontaires et des réguliers avait quitté la ville, et le soir, au Champ-de-Mars, les commandants militaires passèrent en revue ce qu'il restait de troupes à Montréal. L'aspect de cette revue avait quelque chose d'un peu plus sérieux que celui d'une parade ordinaire, la plus grande partie des soldats devant partir le lendemain même pour se mesurer avec un ennemi dont on avait grandement exagéré le nombre et les forces.

En même temps, de sinistres rumeurs de complots à l'intérieur circulaient, et le lendemain une grande assemblée publique convoquée par le maire, protestait du dévouement des citoyens et décrétait la formation d'une garde civique. Bientôt les troupes régulières et les volontaires furent envoyés à la frontière, plusieurs des postes de la ville et les patrouilles furent confiés à la nouvelle garde, et à la fin de la semaine il ne restait plus que quatre cents hommes de réguliers et de volontaires à Montréal. Cependant la paix publique ne fut pas un seul instant troublée, et l'ennemi, qui comptait sur un soulèvement à l'intérieur, put voir combien on l'avait trompé.

Depuis le combat de Ridgeway jusqu'au huit juin, rien de bien important ne s'était passé sur la frontière. Comme nous l'avons dit plus haut, les Fénians à l'approche des troupes régulières s'étaient repliés sur Fort Erie; ce village, pendant leur absence, avait été occupé par 58 volontaires qui firent 61 prisonniers qu'ils mirent à bord d'un bateau. Les Fénians arrivant en plus grand nombre, tentèrent de s'emparer du bateau; mais le capitaine poussa au large emmenant ses prisonniers. Pendant ce temps quelques volontaires restés à terre furent faits prisonniers; mais ils furent bientôt mis en liberté; les Fénians ayant dépensé, parait-il, presque tout ce qu'ils avaient de munitions, et redoutant l'arrivée des troupes régulières, traversèrent en toute hâte sur plusieurs bateaux. Le steamer des Etats-Unis le *Michigan* s'empara d'un de ces vaisseaux à bord duquel se trouvaient cinq cents hommes qui furent plus tard mis en liberté sous caution.

Le 8 juin au matin, un corps d'environ 1500 hommes traversa la frontière du Bas-Canada et s'empara de Pigeon Hill, dans le comté de Missisquoi. Se répandant dans les villages et sur les fermes voisines, ils causèrent un très-grand dégât, enlevant bétail et provisions, et tout ce qui pouvait leur convenir. Dans l'avant-midi du 9, une partie du 25<sup>e</sup> régiment, un détachement des carabiniers royaux, quelques compagnies de volontaires et les *Guides* s'avancèrent sur Pigeon Hill en longeant d'aussi près que possible la frontière, afin de ne point permettre aux maraudeurs de s'échapper. Malheureusement, ceux-ci en grande partie, à la nouvelle de ce mouvement, avaient pris les devants, et à peine quelques coups de feu purent-ils être échangés et quinze prisonniers furent faits.

A ces prisonniers s'ajoutent un grand nombre d'autres qui ont été pris depuis dans le Haut-Canada, et qui, après l'affaire de Fort Erie et le départ du gros de l'expédition d'O'Neil, s'étaient réfugiés en divers lieux.

Les mesures prises par le général Meade, envoyé sur la frontière par le gouvernement américain, l'arrestation des chefs Roberts et Sweeney, la saisie d'une grande quantité d'armes et de munitions, ont été sans doute pour beaucoup dans l'insuccès de la petite campagne fénienne; mais l'attitude de nos populations et l'unanimité montrée par notre parlement ont eu leur grande part dans ce résultat.

Soit coïncidence, soit calcul des chefs, l'invasion a eu lieu juste huit jours avant le jour fixé pour l'ouverture de la session du parlement à Ottawa.

Le discours du Gouverneur-général contenait un passage au sujet de la position critique dans laquelle la Province se trouvait, et la suggestion qu'il faisait de suspendre l'*Abolition corps* reçut son exécution le même jour; les deux chambres votant la loi d'urgence et le gouverneur la sanctionnant immédiatement.

La mesure de la Confédération des Provinces a reçu, du reste, une puissante impulsion de tous ces événements, et le gouvernement s'est engagé à faire discuter immédiatement les projets des constitutions locales du Haut et du Bas-Canada, lesquelles diffèrent surtout en ce que le Bas-Canada aura deux chambres et un gouvernement responsable, tandis que le Haut-Canada n'aurait qu'une assemblée législative.

Dans ce moment, où en face d'un changement dans notre constitution d'une part, et des efforts qui se font de l'autre pour nous annexer à la République voisine, la question de la nationalité franco-canadienne se trouve posée plus sérieusement que jamais, il est remarquable de voir avec quelle unanimité et quelle vigueur de sentiment la fête nationale de St. Jean-Baptiste a été fêtée d'un bout à l'autre du pays. Les célébrations dans les villes de Montréal, de Québec, d'Ottawa, des Trois-Rivières, de St. Hyacinthe, ont été aussi brillantes, plus brillantes même que jamais. Les sermons prêchés à Montréal par M. Thibault, à Québec par M. Fabié Pelletier, et à Ottawa par M. le grand-vicaire Laflèche, ont été publics dans les journaux et sont de véritables modèles d'éloquence religieuse et patriotique.

La célébration d'Ottawa a en cela de particulier, qu'elle a pour bien dire cimenté l'union entre l'ancienne population franco-canadienne de la capitale, population qui s'y est implantée et développée dans les circonstances les plus défavorables et les puissants renforts que vient de lui apporter la translation du siège du gouvernement. Des discours patriotiques ont été prononcés par des membres de la législature de l'un et de l'autre parti politique, et la société St. Jean-Baptiste d'Ottawa a été reçue dans les bureaux du gouvernement par Lord Monck, qui s'était gracieusement décoré de la feuille d'érable et muni d'excellentes et bienveillantes paroles.

Nous disions en commençant que les grands événements qui se passent en ce moment en Europe avaient entièrement éclipsé le mouvement fénien.

Une guerre qui sera peut-être longue et qui peut même entraîner comme dans un fatal tourbillon toutes les grandes puissances, vient d'éclater entre la Prusse et l'Italie d'une part et l'Autriche de l'autre. L'Empereur Napoléon a résumé en deux mots l'attitude de la France dans cette nouvelle crise: *neutralité attentive*, a-t-il dit; c'est-à-dire que la France ne promet rien à personne, mais mettant la main à la garde de son épée, se prépare à la tirer à l'heure et au moment où ses intérêts l'exigeront.

"L'Empire, c'est la paix," a dit un jour l'Empereur, et depuis ce temps nous avons eu, indépendamment des *expéditions lointaines* que le bon peuple français paraît tant redouter, deux grandes guerres européennes et une troisième qui commence.

Si l'empereur était sincère; s'il a été entraîné malgré lui dans les deux premières guerres; si, malgré toutes les apparences, il n'est pour rien dans celle qui commence, il faut avouer qu'une fatalité attachée au nom et à la famille des Bonapartes veut que le sang coule à flots sous leur dynastie.

Le genre humain est, du reste, plus éloigné que jamais de cette ère de paix que l'on nous prédisait au nom du commerce et de l'industrie. Le peuple affairé et positif par excellence, le peuple américain, vient de donner le plus éclatant démenti à ces prédictions. Peut-être faudrait-il chercher ailleurs que dans ces moyens matériels et trompeurs les gages de la tranquillité; peut-être Mammon n'est-il pas après tout le vrai dieu de la paix et appartient-il à quelque divinité plus respectable de fermer le temple de Janus.

Mais nous nous apercevons que la Petite Revue se lance dans la mythologie, ce qui plus que jamais est *rococo* et mauvais goût, et cela nous indique qu'il est temps d'en finir.

Comme contraste aux choses belliqueuses que nous avons eues à conter, nous trouvons dans un journal, l'*Echo du Cabinet de Lecture*, trois modestes nécrologies où l'on nous raconte des existences toutes charitables et toutes pacifiques que nous aurions bien aimé à faire connaître à nos lecteurs si l'espace ne nous faisait défaut.

Ce sont celles de deux saintes et très-riches personnes qui ont consacré toute leur fortune et toute leur énergie au soulagement des misères de l'humanité, Mme Quesnel et Mlle Berthelet, et d'un homme admirable qui, pauvre lui-même, trouva le moyen d'être pour les pauvres une seconde Providence, M. Joseph Beaudry, humble vieillard dont le nom sera peut-être un jour vénéré comme celui d'un Labre ou de tout autre de ces illustres inconnus qui vivent dans la mémoire du peuple jusqu'à la consommation des siècles, tandis que tant de glorieuses et tapageuses existences, la passion et la fureur de leur époque, s'engloutissent dans un oubli sans borne et sans remède.

N'y a-t-il pas là après tout le secret de la plus grande justice, de la plus belle égalité, et, tranchons le mot, de la plus légitime démocratie?